



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n° 44 du 26 novembre 2015

SOMMAIRE

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'économie et des finances
liste du 22-7-2015 - J.O. du 22-7-2015 (NOR : CTNX1515218K)

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire des sciences et techniques spatiales
liste du 25-7-2015 - J.O. du 25-7-2015 (NOR : CTNX1515219K)

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'automobile
liste du 28-7-2015 - J.O. du 28-7-2015 (NOR : CTNX1516746K)

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire du pétrole et du gaz
liste du 14-8-2015 - J.O. du 14-8-2015 (NOR : CTNX1517555K)

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'environnement
liste du 18-8-2015 - J.O. du 18-8-2015 (NOR : CTNX1518152K)

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'agriculture et de la pêche
liste du 19-8-2015 - J.O. du 19-8-2015 (NOR : CTNX1519163K)

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la biologie
liste du 19-9-2015 - J.O. du 19-9-2015 (NOR : CTNX1519937K)

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire des termes généraux de la chimie
liste du 19-9-2015 - J.O. du 19-9-2015 (NOR : CTNX1519938K)

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire
liste du 23-9-2015 - J.O. du 23-9-2015 (NOR : CTNX1519616K)

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la défense
liste du 23-9-2015 - J.O. du 23-9-2015 (NOR : CTNX1519936K)

Enseignement supérieur et recherche

Partenariat

Autorisation de création de la fondation partenariale « Fondation des maladies chroniques et du vieillissement actif – Languedoc-Roussillon (FMC VIA – LR) »
arrêté du 9-9-2015 (NOR : MENS1500573A)

École normale supérieure de Cachan

Programmes des concours d'admission en première année et des concours d'admission en cycle master :
modification
arrêté du 2-11-2015 (NOR : MENS15000687A)

École normale supérieure de Cachan

Conditions d'admission des élèves spécifiques au concours : modification
arrêté du 2-11-2015 (NOR : MENS1500688A)

Organisation

Prévention et traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du MENESR
circulaire n° 2015-193 du 25-11-2015 (NOR : MENS1522912C)

Fondation partenariale

Autorisation de prorogation de la fondation partenariale « université de technologie de Troyes »
avis du 2-11-2015 (NOR : MENS1500689V)

Fondation partenariale

Autorisation de prorogation de la fondation partenariale « université de Cergy-Pontoise »
avis du 3-11-2015 (NOR : MENS1500691V)

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
arrêté du 23-9-2015 - J.O. du 6-11-2015 (NOR : MENI1522521A)

Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
arrêté du 30-9-2015 - J.O. du 6-11-2015 (NOR : MENI1523198A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du comité technique d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche : modification
arrêté du 23-10-2015 (NOR : MENA1500701A)

Conseils, comités et commissions

Nomination à la commission chargée d'agréer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre de procédures judiciaires ou de la procédure extrajudiciaire d'identification des personnes décédées
arrêté du 26-10-2015 (NOR : MENR1500670A)

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'économie et des finances

NOR : CTNX1515218K

liste du 22-7-2015 - J.O. du 22-7-2015

MENESR - MCC

I- Termes et définitions

acteur planétaire

Domaine : Économie et gestion d'entreprise-Relations internationales.

Définition : Personne, entreprise ou organisation qui joue un rôle actif à l'échelle mondiale.

Note : On trouve aussi l'expression « acteur global », qui est déconseillée.

Équivalent étranger : global player.

banque sans fil

Domaine : Finances.

Définition : Service proposé par une banque, permettant à ses clients d'effectuer des opérations à partir d'un moyen de communication portable.

Note : L'expression « banque mobile » est à proscrire.

Équivalent étranger : m-banking, mobile-banking.

contrat sur différence

Domaine : Finances.

Définition : Contrat de gré à gré prévoyant l'encaissement ou le décaissement de la différence entre la valeur d'un actif sous-jacent au moment de sa vente et sa valeur au moment de l'établissement du contrat.

Voir aussi : actif sous-jacent, dérivé de crédit.

Équivalent étranger : contract for difference (CFD).

délocalisation dans le pays

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Synonyme : délocalisation régionale.

Définition : Transfert d'une unité de production ou d'un centre de services dans une autre région du pays.

Note : La délocalisation dans le pays peut être décidée en fonction de considérations de coût ou de qualité de la main-d'œuvre, ou encore en raison de la présence d'un pôle de compétences.

Voir aussi : délocalisation dans un pays proche.

Équivalent étranger : onshoring.

fonds sans droit d'entrée ni de sortie

Domaine : Finances.

Définition : Fonds de placement dont le gestionnaire n'exige des investisseurs ni droit d'entrée ni droit de sortie.

Équivalent étranger : no-load fund.

gestion spécifique du risque de change

Domaine : Finances.

Définition : Couverture du risque de change attaché à une position en devises, traitée de manière à dissocier le risque de change des autres risques, et le plus souvent déléguée à une entité spécialisée.

Note : La gestion spécifique du risque de change repose le plus souvent sur l'utilisation de produits dérivés tels les contrats à terme ou les options.

Équivalent étranger : currency overlay.

mercatique automatisée

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Technique mercatique consistant en l'envoi automatisé d'offres commerciales déclenché par le comportement ou l'action d'un client ou d'un consommateur potentiel.

Note : L'évènement déclencheur de la mercatique automatisée peut être un appel téléphonique, un achat ou une visite sur la toile.

Équivalent étranger : trigger marketing.

mercatique par réseaux sociaux

Forme abrégée : mercatique par réseaux.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Technique mercatique qui vise des groupes de consommateurs rassemblés dans des réseaux sociaux, en se fondant notamment sur l'action d'animateurs de communauté.

Note : L'expression « marketing social » est à proscrire.

Voir aussi : animateur de communauté.

Équivalent étranger : social media marketing.

modèle d'octroi puis de cession de crédits

Forme abrégée : octroi puis cession de crédits (OCC).

Domaine : Finances.

Définition : Modèle économique consistant à transférer au marché les risques associés aux crédits octroyés par un établissement financier.

Voir aussi : titrisation.

Équivalent étranger : originate-and-distribute model, originate-to-distribute model, OTD model.

parrainage, n.m.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Fait, pour le client d'une entreprise, d'indiquer à celle-ci le nom d'une personne susceptible de répondre favorablement à une offre commerciale ; par extension, stratégie d'entreprise qui recourt à de telles pratiques.

Note : Souvent, l'auteur du parrainage ou le nouveau client reçoit un avantage.

Équivalent étranger : member-get-member (MGM).

partage de bureau

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Pratique permettant à plusieurs employés d'occuper à tour de rôle tout ou partie d'un même bureau,

où chacun dispose d'un accès à son espace numérique de travail.

Équivalent étranger : hot desking.

seuil de rachat

Domaine : Finances.

Définition : Niveau à partir duquel le gérant d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières peut échelonner le rachat de titres au lieu d'y procéder immédiatement.

Note : Le seuil de rachat est généralement exprimé en pourcentage de l'actif.

Équivalent étranger : gate.

II- Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
best shore.	Économie et gestion d'entreprise.	localisation optimale.
contract for difference (CFD).	Finances.	contrat sur différence.
currency overlay.	Finances.	gestion spécifique du risque de change.
gate.	Finances.	seuil de rachat.
global player.	Économie et gestion d'entreprise- Relations internationales.	acteur planétaire.
hot desking.	Économie et gestion d'entreprise.	partage de bureau.
m-banking, mobile-banking.	Finances.	banque sans fil.
member-get-member (MGM).	Économie et gestion d'entreprise.	parrainage, n.m.
mobile-banking, m-banking.	Finances.	banque sans fil.
near-shoring, nearshoring.	Économie et gestion d'entreprise.	délocalisation dans un pays proche.
no-load fund.	Finances.	fonds sans droit d'entrée ni de sortie.

onshoring.	Économie et gestion d'entreprise.	délocalisation dans le pays, délocalisation régionale.
originate-and-distribute model, originate-to-distribute model, OTD model.	Finances.	modèle d'octroi puis de cession de crédits, octroi puis cession de crédits (OCC).
social media marketing.	Économie et gestion d'entreprise.	mercatique par réseaux sociaux, mercatique par réseaux.
trigger marketing.	Économie et gestion d'entreprise.	mercatique automatisée.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.		
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).		

B- Termes français

Terme français (1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent étranger (2)
acteur planétaire.	Économie et gestion d'entreprise- Relations internationales.	global player.
banque sans fil.	Finances.	m-banking, mobile-banking.
contrat sur différence.	Finances.	contract for difference (CFD).
délocalisation dans le pays, délocalisation régionale.	Économie et gestion d'entreprise.	onshoring.
délocalisation dans un pays proche.	Économie et gestion d'entreprise.	near-shoring, nearshoring.
délocalisation régionale, délocalisation dans le pays.	Économie et gestion d'entreprise.	onshoring.
fonds sans droit d'entrée ni de sortie.	Finances.	no-load fund.
gestion spécifique du risque de change.	Finances.	currency overlay.
localisation optimale.	Économie et gestion d'entreprise.	best shore.

Terme français (1)	Domaine/Sous-domaine	Équivalent étranger (2)
mercatique automatisée.	Économie et gestion d'entreprise.	trigger marketing.
mercatique par réseaux sociaux, mercatique par réseaux.	Économie et gestion d'entreprise.	social media marketing.
modèle d'octroi puis de cession de crédits, octroi puis cession de crédits (OCC).	Finances.	originate-and-distribute model, originate-to-distribute model, OTD model.
parrainage, n.m.	Économie et gestion d'entreprise.	member-get-member (MGM).
partage de bureau.	Économie et gestion d'entreprise.	hot desking.
seuil de rachat.	Finances.	gate.
(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).		
(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.		

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire des sciences et techniques spatiales

NOR : CTNX1515219K

liste du 25-7-2015 - J.O. du 25-7-2015

MENESR - MCC

I- Termes et définitions

affinage panchromatique

Domaine : Télédétection spatiale.

Définition : Technique permettant d'obtenir une image en couleur de haute résolution par fusion d'une image en couleur de basse résolution et d'une image en noir et blanc de haute résolution.

Équivalent étranger : pan-sharpening.

assemblage en faisceau

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Disposition de propulseurs d'appoint en parallèle autour de l'étage inférieur d'un lanceur, destinée à accroître la poussée au décollage.

Voir aussi : propulseur d'appoint.

Équivalent étranger : parallel staging.

basculement, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.

Définition : Modification programmée de la direction du vecteur vitesse d'un lanceur, sans changement du plan de la trajectoire.

Voir aussi : basculement initial, basculement optimisé, saut d'azimut.

Équivalent étranger : pitch-over, pitchover.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

basculement initial

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.

Définition : Basculement qui consiste, après le décollage, à écarter l'axe du lanceur de la verticale.

Note : Le basculement initial permet notamment de protéger l'aire de lancement en cas de retombée accidentelle du lanceur.

Voir aussi : aire de lancement, basculement, basculement optimisé.

Équivalent étranger : pitch maneuver, pitch manoeuvre, pitch over maneuver, pitch-over maneuver, pitch over manoeuvre, pitch-over manoeuvre.

basculement optimisé

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.

Définition : Basculement d'un lanceur qui consiste, lors de sa phase ascendante propulsée, à rendre son vecteur vitesse progressivement horizontal sous l'action combinée de la pesanteur et de la poussée, en maintenant l'angle d'incidence proche de zéro.

Note :

1. Le maintien de l'angle d'incidence au voisinage de zéro vise à diminuer la traînée et les efforts mécaniques sur la structure.
2. Le basculement optimisé, qui suit le basculement initial, permet de réduire la consommation d'ergols et ainsi d'augmenter la capacité d'emport du lanceur.

Voir aussi : basculement, basculement initial, capacité d'emport.

Équivalent étranger : gravity turn, zero-lift turn.

caisson de simulation spatiale

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Essais.

Définition : Enceinte d'essais dont les dimensions sont de l'ordre du mètre, permettant de valider au sol différentes fonctions de petits satellites ou sous-ensembles d'un satellite dans certaines conditions de l'environnement spatial, en particulier le vide.

Voir aussi : chambre de simulation spatiale.

Équivalent étranger : space simulation box.

capteur d'orientation

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Pilotage-Stabilisation.

Définition : Appareil qui mesure des angles ou des vitesses angulaires de déplacement entre les axes d'un engin spatial et des axes de référence.

Note :

1. Selon la nature des grandeurs mesurées, on distingue notamment : les capteurs gyroscopiques, les capteurs optiques tels que les capteurs d'horizon, les capteurs solaires, les capteurs stellaires.
2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « capteur d'attitude ».

Voir aussi : orientation.

Équivalent étranger : attitude sensor.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

case à équipements

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Compartiment d'un lanceur où sont regroupés des équipements qui assurent la fourniture d'électricité et d'autres qui contribuent au guidage, au pilotage, à la localisation, à la télémétrie, à la télécommande ou à la sauvegarde.

Voir aussi : sauvegarde.

Équivalent étranger : avionics bay, avionics module, vehicle equipment bay (VEB).

catapulte électromagnétique

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Moyens de lancement.

Définition : Rampe de lancement permettant d'augmenter la vitesse d'un engin spatial au moyen de forces électromagnétiques.

Voir aussi : rampe de lancement.

Équivalent étranger : electromagnetic gun, electromagnetic launcher.

centrale d'orientation

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Pilotage.

Définition : Ensemble regroupant les appareils qui servent à déterminer l'orientation d'un engin spatial en vue de la corriger.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « centrale d'attitude ».

Voir aussi : orientation.

Équivalent étranger : attitude control system.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

chambre de simulation spatiale

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Essais.

Synonyme : simulateur spatial.

Définition : Enceinte d'essais dont les dimensions sont de l'ordre de quelques mètres, permettant de valider au sol différentes fonctions d'un satellite dans certaines conditions de l'environnement spatial, telles que le vide ou l'ensoleillement.

Voir aussi : caisson de simulation spatiale.

Équivalent étranger : space simulation chamber, space simulator.

commande d'orientation

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Pilotage.

Définition : Action d'imposer l'orientation voulue à un engin spatial ; par extension, dispositif permettant cette action.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « commande d'attitude ».

Voir aussi : orientation, stabilisation d'orientation.

Équivalent étranger : attitude control, orientation.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

corps émoussé

Domaine : Aérodynamique-Sciences et techniques spatiales.

Définition : Objet dont le nez ou le bord d'attaque présente une forme arrondie de sorte que son déplacement dans un fluide, à vitesse supersonique, provoque une onde de choc détachée de sa surface.

Note : Dans le cas d'un engin aérospatial, la forme arrondie vise à abaisser la température maximale de sa surface au prix d'une diminution de sa portance et d'une augmentation de sa traînée.

Équivalent étranger : blunt body.

corps portant

Domaine : Aérodynamique-Sciences et techniques spatiales.

Définition : Engin aérospatial possédant, à vitesse hypersonique, une portance qui lui assure une bonne manœuvrabilité lors de la rentrée atmosphérique.

Voir aussi : rentrée atmosphérique.

Équivalent étranger : lifting body.

couac, n.m.

Domaine : Astronomie/Astrophysique.

Définition : Augmentation brutale et non prévisible de la fréquence de récurrence des impulsions émises par un pulsar, perturbant temporairement la lente décroissance de cette fréquence.

Équivalent étranger : glitch.

couloir de sauvegarde

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Zone contenant l'ensemble des trajectoires permettant d'assurer la sauvegarde lors du lancement ou de la rentrée atmosphérique d'un engin spatial.

Voir aussi : rentrée atmosphérique, sauvegarde.

Équivalent étranger : safe corridor.

cryogénie spatiale

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Technologie spatiale.

Définition : Ensemble des techniques permettant d'atteindre, en respectant les contraintes des missions spatiales, des températures extrêmement basses, pouvant descendre en dessous du dixième de kelvin.

Note :

1. Les contraintes des missions spatiales portent notamment sur la masse, le volume, la consommation d'énergie et la durée de vie de l'engin spatial.
2. La cryogénie spatiale permet aux instruments de mesure d'atteindre le niveau de sensibilité nécessaire à la détection de signaux astronomiques faibles, en particulier le rayonnement fossile.

Voir aussi : cryoréfrigérateur spatial, rayonnement fossile.

Équivalent étranger : space cryogenics.

cryoréfrigérateur spatial

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Technologie spatiale.

Définition : Appareil réfrigérateur embarqué dans un engin spatial, permettant d'atteindre des températures extrêmement basses, pouvant descendre jusqu'à quelques dixièmes de kelvin.

Voir aussi : cryogénie spatiale.

Équivalent étranger : space cryogenic refrigerator, space cryo-refrigerator.

densité critique de l'Univers

Forme abrégée : densité critique.

Domaine : Astronomie/Cosmologie.

Définition : Valeur théorique de la densité moyenne de l'Univers, au-dessous de laquelle son expansion se poursuivra indéfiniment et au-dessus de laquelle l'expansion s'arrêtera et sera suivie d'une contraction.

Équivalent étranger : critical density.

effondrement stellaire

Domaine : Astronomie/Astrophysique.

Définition : Contraction brutale d'une étoile se produisant lorsque les forces qui s'opposent à la gravité cessent d'équilibrer cette dernière.

Note : Un effondrement stellaire ne se produit que pour des étoiles dont la masse est supérieure d'environ 50 % à la masse du Soleil.

Équivalent étranger : stellar collapse.

flottement libre (en), loc.adj.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Essais-Vols habités.

Définition : Se dit d'une personne ou d'un objet non reliés mécaniquement à l'enceinte en impesanteur dans laquelle ils se trouvent.

Voir aussi : sanglé.

Équivalent étranger : free-floating.

jupe, n.f.

Domaine : Aérodynamique-Sciences et techniques spatiales/Structures.

Définition : Élément de structure, généralement cylindrique ou tronconique, qui assure la continuité du profil aérodynamique d'un lanceur.

Note : La jupe contribue parfois à la transmission des efforts.

Voir aussi : rétreint.

Équivalent étranger : skirt.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 31 décembre 2005.

lancer de rayons

Domaine : Informatique-Téledétection spatiale.

Définition : Technique qui permet d'établir la correspondance entre les pixels de l'image d'un objet et les points de cet objet éclairé par des sources lumineuses en reconstituant le trajet des rayons lumineux en sens inverse, des pixels vers l'objet puis vers les sources lumineuses.

Note : Le lancer de rayons est utilisé en téledétection pour interpréter les images reçues, et en infographie pour synthétiser les images d'une scène tridimensionnelle sous un éclairage donné.

Équivalent étranger : ray tracing, raytracing.

lanceur rallumable

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Lanceur dont certains étages sont conçus pour être mis à feu plusieurs fois, ces mises à feu étant séparées par des phases balistiques.

Note :

1. Un lanceur rallumable peut notamment placer plusieurs charges utiles sur des orbites différentes.
2. L'expression « lanceur versatile » employée dans ce sens est à proscrire.

Voir aussi : charge utile, phase balistique d'un lancement.

Équivalent étranger : versatile launcher.

ligne d'univers

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Physique.

Définition : Courbe ouverte décrite, dans l'espace-temps, par une particule ou par le centre de masse d'un objet.

Équivalent étranger : world line.

maquette pour vol d'essai

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Essais.

Définition : Maquette destinée à remplacer un élément d'un engin spatial lors de certains essais en vol, et dotée des caractéristiques nécessaires à la validité de ces essais.

Note : Selon la nature de l'essai, ces caractéristiques indispensables peuvent être la masse, le centrage, l'inertie, la rigidité ou les propriétés aérodynamiques.

Équivalent étranger : boilerplate, mass model.

orientation, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Pilotage.

Définition : Direction des axes d'un engin spatial par rapport à un trièdre de référence.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « attitude ».

Équivalent étranger : attitude.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

palimpseste, n.m.

Domaine : Astronomie-Sciences et techniques spatiales/Planétologie.

Définition : Tache circulaire, claire et sans relief apparent, qui est observée à la surface d'astres sombres et glacés, et peut correspondre à un cratère d'impact météoritique dont le relief aurait été complètement érodé.

Note : Des palimpsestes ont été observés sur Ganymède et Callisto, satellites de Jupiter.

Équivalent étranger : palimpsest.

paramètre orbital

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique céleste.

Synonyme : élément orbital (langage professionnel).

Définition : Chacun des paramètres dont l'ensemble permet de déterminer à un instant donné, dans un système de référence spécifié, l'orbite et la position sur cette orbite d'un objet spatial ou d'un corps céleste.

Voir aussi : objet spatial, paramètres orbitaux à deux lignes.

Équivalent étranger : orbital element.

paramètres orbitaux à deux lignes

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique spatiale.

Synonyme : éléments orbitaux à deux lignes (langage professionnel).

Définition : Paramètres orbitaux d'un objet spatial présentés sous la forme normalisée et codée de deux lignes de caractères alphanumériques, précédées d'une ligne identifiant cet objet.

Voir aussi : objet spatial, paramètre orbital.

Équivalent étranger : two-line element (TLE).

phénomène lumineux éphémère

Abréviation : PLE.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Géophysique.

Définition : Phénomène lumineux souvent coloré et d'une durée allant de quelques millisecondes à quelques dixièmes de seconde, qui est observé dans la mésosphère au-dessus d'orages de forte intensité.

Note : Les phénomènes lumineux éphémères sont classés suivant leur couleur, leur forme, leur durée et leur altitude en diverses catégories telles que les sylphes, les elfes, les jets bleus et les trolls.

Équivalent étranger : transient luminous event (TLE).

remodelage de surface

Domaine : Astronomie-Sciences et techniques spatiales/Planétologie.

Définition : Modification structurale et topographique de la surface d'une planète tellurique sous l'action de l'érosion et de l'activité interne de cette planète.

Note : Le remodelage de surface modifie les traces d'impacts de météorites et les édifices volcaniques.

Voir aussi : palimpseste.

Équivalent étranger : resurfacing.

réseau géodésique de référence

Abréviation : RGR.

Domaine : Astronomie-Sciences et techniques spatiales/Planétologie.

Définition : Réseau de repères fixes par rapport auxquels on définit la localisation d'éléments topographiques

sur une planète.

Équivalent étranger : geodetic control network (GCN).

rétreint, n.m.

Domaine : Aérodynamique-Sciences et techniques spatiales.

Définition : Partie d'un lanceur dont la section droite décroît de l'avant vers l'arrière et qui assure la continuité du profil aérodynamique.

Voir aussi : jupe.

Équivalent étranger : boat tail, boattail.

sanglé, -e, adj.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Essais-Vols habités.

Définition : Se dit d'une personne ou d'un objet attachés aux parois de l'enceinte en impesanteur dans laquelle ils se trouvent.

Voir aussi : flottement libre (en).

Équivalent étranger : strapped-down.

saut d'azimut

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.

Définition : Manœuvre qui consiste à modifier le plan de la trajectoire d'un lanceur ; par extension, résultat de cette manœuvre.

Voir aussi : basculement.

Équivalent étranger : dog-leg, dog-leg maneuver, dog-leg manoeuvre.

sauvegarde, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Ensemble des dispositions prévues lors de la campagne de lancement ou de la rentrée atmosphérique d'un engin spatial afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans les espaces terrestres, maritimes et aériens ; par extension, résultat de ces dispositions.

Voir aussi : campagne de lancement, rentrée atmosphérique.

Équivalent étranger : safety.

surbrillance d'opposition

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Synonyme : effet d'opposition.

Définition : Pic de luminosité d'un astre éclairé par le Soleil, qui est perçu par un observateur lorsque l'astre passe à proximité de l'opposition au Soleil.

Note : La surbrillance d'opposition est due à la réflexion par effet de miroir de la lumière solaire.

Équivalent étranger : opposition effect, opposition spike, opposition surge.

système de commande d'orientation et d'orbite

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Pilotage.

Définition : Ensemble d'équipements et de logiciels de bord qui assure les fonctions de pilotage et de guidage d'un engin spatial en vue de lui imposer l'orientation voulue et d'ajuster son orbite aux exigences de la mission.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « système de commande d'attitude et d'orbite (SCAO) ».

Voir aussi : chaîne de pilotage, orientation.

Équivalent étranger : attitude and orbit control system (AOCS).

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

zone aérospatiale de transition

Abréviation : ZAT.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Zone située au-dessus de l'aéropause, où la concentration des particules conduit à un freinage atmosphérique des satellites trop fort pour leur permettre de se maintenir en orbite.

Note : La limite supérieure de la zone aérospatiale de transition ne peut être associée à une altitude précise ; elle se situe aux environs de 200 à 250 km.

Voir aussi : aéropause, freinage atmosphérique.

Équivalent étranger : -

II- Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
attitude.	Sciences et techniques spatiales/Pilotage.	orientation , n.f.
attitude and orbit control system (AOCS).	Sciences et techniques spatiales/Pilotage.	système de commande d'orientation et d'orbite.
attitude control, orientation.	Sciences et techniques spatiales/Pilotage.	commande d'orientation.
attitude control system.	Sciences et techniques spatiales/Pilotage.	centrale d'orientation.
attitude sensor.	Sciences et techniques spatiales/Pilotage-Stabilisation.	capteur d'orientation.
avionics bay, avionics module, vehicle equipment bay (VEB).	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.	case à équipements.
blunt body.	Aérodynamique-Sciences et techniques spatiales.	corps émoussé.
boat tail, boattail.	Aérodynamique-Sciences et techniques spatiales.	rétreint , n.m.
boilerplate, mass model.	Sciences et techniques spatiales/Essais.	maquette pour vol d'essai.

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
critical density.	Astronomie/Cosmologie.	densité critique de l'Univers, densité critique.
dog-leg, dog-leg maneuver, dog-leg manoeuvre.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	saut d'azimut.
electromagnetic gun, electromagnetic launcher.	Sciences et techniques spatiales/Moyens de lancement.	catapulte électromagnétique.
free-floating.	Sciences et techniques spatiales/Essais-Vols habités.	flottement libre (en), loc.adj.
geodetic control network (GCN).	Astronomie-Sciences et techniques spatiales/Planétologie.	réseau géodésique de référence (RGR).
glitch.	Astronomie/Astrophysique.	couac , n.m.
gravity turn, zero-lift turn.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	basculement optimisé.
lifting body.	Aérodynamique-Sciences et techniques spatiales.	corps portant.
mass model, boilerplate.	Sciences et techniques spatiales/Essais.	maquette pour vol d'essai.
opposition effect, opposition spike, opposition surge.	Sciences et techniques spatiales-Astronomie.	surbrillance d'opposition, effet d'opposition.
orbital element.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique céleste.	paramètre orbital, élément orbital (langage professionnel).
orientation, attitude control.	Sciences et techniques spatiales/Pilotage.	commande d'orientation.
palimpsest.	Astronomie-Sciences et techniques spatiales/Planétologie.	palimpseste , n.m.
pan-sharpening.	Téledétection spatiale.	affinage panchromatique.
parallel staging.	Sciences et techniques spatiales/Propulsion.	assemblage en faisceau.

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
pitch maneuver, pitch manoeuvre, pitch over maneuver, pitch-over maneuver, pitch over manoeuvre, pitch-over manoeuvre.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	basculement initial.
pitch-over, pitchover.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	basculement , n.m.
pitch over maneuver, pitch maneuver, pitch manoeuvre, pitch-over maneuver, pitch over manoeuvre, pitch-over manoeuvre.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	basculement initial.
ray tracing, raytracing.	Informatique-Téledétection spatiale.	lancer de rayons.
resurfacing.	Astronomie-Sciences et techniques spatiales/Planétologie.	remodelage de surface.
safe corridor.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.	couloir de sauvegarde.
safety.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.	sauvegarde , n.f.
skirt.	Aérodynamique-Sciences et techniques spatiales/Structures.	jupe , n.f.
space cryogenic refrigerator, space cryo-refrigerator.	Sciences et techniques spatiales/Technologie spatiale.	cryoréfrigérateur spatial.
space cryogenics.	Sciences et techniques spatiales/Technologie spatiale.	cryogénie spatiale.
space cryo-refrigerator, space cryogenic refrigerator.	Sciences et techniques spatiales/Technologie spatiale.	cryoréfrigérateur spatial.
space simulation box.	Sciences et techniques spatiales/Essais.	caisson de simulation spatiale.
space simulation chamber, space simulator.	Sciences et techniques spatiales/Essais.	chambre de simulation spatiale, simulateur spatial.
stellar collapse.	Astronomie/Astrophysique.	effondrement stellaire.

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
strapped-down.	Sciences et techniques spatiales/Essais-Vols habités.	sanglé, -e , adj.
transient luminous event (TLE).	Sciences et techniques spatiales/Géophysique.	phénomène lumineux éphémère (PLE) .
two-line element (TLE).	Sciences et techniques spatiales/Mécanique spatiale.	paramètres orbitaux à deux lignes, éléments orbitaux à deux lignes (langage professionnel).
vehicle equipment bay (VEB), avionics bay, avionics module.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.	case à équipements .
versatile launcher.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.	lanceur rallumable .
world line.	Sciences et techniques spatiales-Physique.	ligne d'univers .
zero-lift turn, gravity turn.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	basculement optimisé .
<p>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.</p> <p>(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</p>		

B- Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
affinage panchromatique.	Téledétection spatiale.	pan-sharpening.
assemblage en faisceau .	Sciences et techniques spatiales/Propulsion.	parallel staging.
basculement , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	pitch-over, pitchover.
basculement initial .	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	pitch maneuver, pitch manoeuvre, pitch over maneuver, pitch-over maneuver, pitch over manoeuvre, pitch-over manoeuvre.

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
basculement optimisé.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	gravity turn, zero-lift turn.
caisson de simulation spatiale.	Sciences et techniques spatiales/Essais.	space simulation box.
capteur d'orientation.	Sciences et techniques spatiales/Pilotage-Stabilisation.	attitude sensor.
case à équipements.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.	avionics bay, avionics module, vehicle equipment bay (VEB).
catapulte électromagnétique.	Sciences et techniques spatiales/Moyens de lancement.	electromagnetic gun, electromagnetic launcher.
centrale d'orientation.	Sciences et techniques spatiales/Pilotage.	attitude control system.
chambre de simulation spatiale, simulateur spatial.	Sciences et techniques spatiales/Essais.	space simulation chamber, space simulator.
commande d'orientation.	Sciences et techniques spatiales/Pilotage.	attitude control, orientation.
corps émoussé.	Aérodynamique-Sciences et techniques spatiales.	blunt body.
corps portant.	Aérodynamique-Sciences et techniques spatiales.	lifting body.
couac , n.m.	Astronomie/Astrophysique.	glitch.
couloir de sauvegarde.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.	safe corridor.
cryogénie spatiale.	Sciences et techniques spatiales/Technologie spatiale.	space cryogenics.
cryoréfrigérateur spatial.	Sciences et techniques spatiales/Technologie spatiale.	space cryogenic refrigerator, space cryo-refrigerator.
densité critique de l'Univers, densité critique.	Astronomie/Cosmologie.	critical density.
effet d'opposition, surbrillance d'opposition.	Sciences et techniques spatiales-Astronomie.	opposition effect, opposition spike, opposition surge.

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
effondrement stellaire.	Astronomie/Astrophysique.	stellar collapse.
élément orbital (langage professionnel), paramètre orbital.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique céleste.	orbital element.
éléments orbitaux à deux lignes (langage professionnel), paramètres orbitaux à deux lignes.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique spatiale.	two-line element (TLE).
flottement libre (en) , loc.adj.	Sciences et techniques spatiales/Essais-Vols habités.	free-floating.
jupe , n.f.	Aérodynamique-Sciences et techniques spatiales/Structures.	skirt.
lancer de rayons.	Informatique-Téledétection spatiale.	ray tracing, raytracing.
lanceur rallumable.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.	versatile launcher.
ligne d'univers.	Sciences et techniques spatiales-Physique.	world line.
maquette pour vol d'essai.	Sciences et techniques spatiales/Essais.	boilerplate, mass model.
orientation , n.f.	Sciences et techniques spatiales/Pilotage.	attitude.
palimpseste , n.m.	Astronomie-Sciences et techniques spatiales/Planétologie.	palimpsest.
paramètre orbital, élément orbital (langage professionnel).	Sciences et techniques spatiales/Mécanique céleste.	orbital element.
paramètres orbitaux à deux lignes, éléments orbitaux à deux lignes (langage professionnel).	Sciences et techniques spatiales/Mécanique spatiale.	two-line element (TLE).
phénomène lumineux éphémère (PLE).	Sciences et techniques spatiales/Géophysique.	transient luminous event (TLE).

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
remodelage de surface.	Astronomie-Sciences et techniques spatiales/Planétologie.	resurfacing.
réseau géodésique de référence (RGR).	Astronomie-Sciences et techniques spatiales/Planétologie.	geodetic control network (GCN).
rétreint, n.m.	Aérodynamique-Sciences et techniques spatiales.	boat tail, boattail.
sanglé, -e, adj.	Sciences et techniques spatiales/Essais-Vols habités.	strapped-down.
saut d'azimut.	Sciences et techniques spatiales/Mécanique du vol.	dog-leg, dog-leg maneuver, dog-leg manoeuvre.
sauvegarde, n.f.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.	safety.
simulateur spatial, chambre de simulation spatiale.	Sciences et techniques spatiales/Essais.	space simulation chamber, space simulator.
surbrillance d'opposition, effet d'opposition.	Sciences et techniques spatiales-Astronomie.	opposition effect, opposition spike, opposition surge.
système de commande d'orientation et d'orbite.	Sciences et techniques spatiales/Pilotage.	attitude and orbit control system (AOCS).
zone aérospatiale de transition (ZAT).	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.	-
<p>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</p> <p>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</p>		

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'automobile

NOR : CTNX1516746K

liste du 28-7-2015 - J.O. du 28-7-2015

MENESR - MCC

I- Termes et définitions

abaissement du régime moteur

Forme abrégée : abaissement du régime.

Domaine : Automobile/Moteurs.

Définition : Décalage des plages de fonctionnement d'un moteur vers des régimes inférieurs, visant à diminuer ses frottements internes et, partant, la consommation.

Voir aussi : réduction.

Équivalent étranger : downspeeding.

aide à la vision de nuit

Domaine : Automobile.

Définition : Dispositif d'imagerie qui permet de détecter de nuit des obstacles peu ou non visibles à l'œil nu et d'en alerter le conducteur.

Note : L'aide à la vision de nuit peut également permettre de déclencher des signaux indiquant la présence du véhicule.

Équivalent étranger : night view assist, night vision, night vision assist, night vision system.

gestion de la batterie

Forme développée : gestion optimisée de la batterie (GOB).

Domaine : Automobile.

Définition : Système électronique qui assure le contrôle et l'optimisation du fonctionnement de la batterie d'un véhicule en régulant sa charge et sa décharge, et qui en mesure les paramètres.

Équivalent étranger : battery management system (BMS).

suit de voie automatique

Domaine : Automobile.

Définition : Système qui corrige la trajectoire du véhicule pour le maintenir dans sa voie.

Voir aussi : avertisseur de sortie involontaire de voie.

Équivalent étranger : active lane keeping assist.

surveillance de la pression des pneus

Forme développée : système de surveillance de la pression des pneus (SSPP).

Domaine : Automobile.

Définition : Système de diagnostic embarqué fonctionnant grâce à des capteurs, qui permet d'alerter le conducteur en cas de baisse de pression d'un ou de plusieurs pneus de son véhicule.

Voir aussi : système de diagnostic embarqué.

Équivalent étranger : tire pressure monitoring system (TPMS), tyre pressure monitoring system (TPMS).

surveillance des angles morts

Domaine : Automobile.

Définition : Système qui détecte les dangers potentiels dans les angles morts du véhicule et qui alerte le conducteur à l'aide d'un signal lumineux, sonore ou vibratoire.

Note : Certains systèmes de surveillance des angles morts corrigent automatiquement la marche du véhicule.

Équivalent étranger : blind spot detection.

système précollision

Domaine : Automobile.

Définition : Dispositif qui détecte l'imminence d'une collision et permet d'en atténuer les conséquences en actionnant des systèmes de sécurité du véhicule.

Équivalent étranger : precrash system (PCS).

tout-chemin de loisir

Abréviation : TCL.

Domaine : Automobile.

Définition : Véhicule de tourisme, de taille moyenne, caractérisé par une garde au sol élevée et une position de conduite haute.

Note : Contrairement au tout-terrain de loisir, le tout-chemin de loisir ne dispose généralement pas de quatre roues motrices.

Voir aussi : tout-terrain de loisir.

Équivalent étranger : crossover utility vehicle (CUV).

véhicule à motorisation hybride

Forme abrégée : hybride, n.m., véhicule hybride.

Domaine : Automobile.

Définition : Véhicule dont la propulsion est obtenue par l'association d'un moteur thermique et d'un ou de plusieurs moteurs utilisant un autre type d'énergie.

Équivalent étranger : hybrid, hybrid vehicle.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 8 juin 2011.

véhicule hybride à air comprimé

Forme abrégée : hybride à air comprimé.

Domaine : Automobile.

Définition : Véhicule à motorisation hybride dont la propulsion est obtenue par la combinaison de l'énergie thermique et de l'énergie pneumatique.

Note : L'énergie pneumatique, stockée dans un réservoir, est produite par un compresseur qui récupère en particulier l'énergie de décélération du véhicule.

Voir aussi : hybridation, véhicule à motorisation hybride.

Équivalent étranger : hybrid air.

II- Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
active lane keeping assist.	Automobile.	suivi de voie automatique.
battery management system (BMS).	Automobile.	gestion de la batterie, gestion optimisée de la batterie (GOB).
blind spot detection.	Automobile.	surveillance des angles morts.
crossover utility vehicle (CUV).	Automobile.	tout-chemin de loisir (TCL).
downspeeding.	Automobile/Moteurs.	abaissement du régime moteur, abaissement du régime.
hybrid, hybrid vehicle.	Automobile.	véhicule à motorisation hybride, hybride, n.m., véhicule hybride.
hybrid air.	Automobile.	véhicule hybride à air comprimé, hybride à air comprimé.
hybrid vehicle, hybrid.	Automobile.	véhicule à motorisation hybride, hybride, n.m., véhicule hybride.
night view assist, night vision, night vision assist, night vision system.	Automobile.	aide à la vision de nuit.
precrash system (PCS).	Automobile.	système précollision.
tire pressure monitoring system (TPMS), tyre pressure monitoring system (TPMS).	Automobile.	surveillance de la pression des pneus, système de surveillance de la pression des pneus (SSPP).

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B- Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
--------------------	----------------------	-------------------------

abaissement du régime moteur, abaissement du régime.	Automobile/Moteurs.	downspeeding.
aide à la vision de nuit.	Automobile.	night view assist, night vision, night vision assist, night vision system.
gestion de la batterie, gestion optimisée de la batterie (GOB).	Automobile.	battery management system (BMS).
hybride, n.m., véhicule à motorisation hybride, véhicule hybride.	Automobile.	hybrid, hybrid vehicle.
hybride à air comprimé, véhicule hybride à air comprimé.	Automobile.	hybrid air.
suivi de voie automatique.	Automobile.	active lane keeping assist.
surveillance de la pression des pneus, système de surveillance de la pression des pneus (SSPP).	Automobile.	tire pressure monitoring system (TPMS), tyre pressure monitoring system (TPMS).
surveillance des angles morts.	Automobile.	blind spot detection.
système de surveillance de la pression des pneus (SSPP), surveillance de la pression des pneus.	Automobile.	tire pressure monitoring system (TPMS), tyre pressure monitoring system (TPMS).
système précollision.	Automobile.	precrash system (PCS).
tout-chemin de loisir (TCL).	Automobile.	crossover utility vehicle (CUV).
véhicule à motorisation hybride , hybride, n.m., véhicule hybride.	Automobile.	hybrid, hybrid vehicle.
véhicule hybride à air comprimé, hybride à air comprimé.	Automobile.	hybrid air.

(1) *Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).*

(2) *Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.*

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire du pétrole et du gaz

NOR : CTNX1517555K

liste du 14-8-2015 - J.O. du 14-8-2015

MENESR - MCC

I - Termes et définitions

accouplement en mer

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Définition : Opération en mer consistant à positionner et à assembler par ballastage les éléments constitutifs de la superstructure d'une plateforme fixe.

Équivalent étranger : mating.

baisse de pression

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Définition : Diminution de la pression des gaz volontairement effectuée dans une installation gazière.

Note : Lorsque la pression baisse de façon accidentelle, on parle de « chute de pression ».

Équivalent étranger : blowdown.

biokérosène, n.m.

Domaine : Pétrole et gaz/Raffinage.

Synonyme : kérosène biologique.

Définition : Kérosène issu de produits d'origine végétale ou animale.

Note : Le biokérosène est surtout utilisé comme carburéacteur.

Voir aussi : biocarburant, carburant d'appoint, carburéacteur, kérosène paraffinique synthétique.

Équivalent étranger : biokerosene.

charge d'alimentation

Domaine : Pétrole et gaz/Raffinage.

Définition : Produit de base introduit dans une installation pétrolière en vue de son traitement.

Voir aussi : matière première.

Équivalent étranger : feedstock.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 12 février 2012.

conversion du charbon en oléfines

Abréviation : CCO.

Domaine : Pétrole et gaz/Pétrochimie.

Définition : Procédé de synthèse d'hydrocarbures oléfiniques à partir du charbon.

Note : Les oléfines ainsi obtenues sont le plus souvent l'éthylène et le propylène, matières premières de la pétrochimie.

Voir aussi : conversion du méthanol en oléfines.

Équivalent étranger : coal to olefins (CTO), coal-to-olefins (CTO), coal-to-olefins process, CTO process.

conversion du méthanol en oléfines

Abréviation : CMO.

Domaine : Pétrole et gaz/Pétrochimie.

Définition : Procédé de synthèse d'hydrocarbures oléfiniques à partir du méthanol.

Voir aussi : conversion du charbon en oléfines.

Équivalent étranger : methanol to olefins (MTO), methanol-to-olefins (MTO), methanol-to-olefins process, MTO process.

drone sous-marin filoguidé

Abréviation : DSF.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Drone d'intervention évoluant en eau profonde, piloté depuis la surface par liaison ombilicale.

Voir aussi : drone, drone sous-marin téléguidé.

Équivalent étranger : remotely-operated vehicle (ROV).

drone sous-marin téléguidé

Abréviation : DST.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Drone d'exploration évoluant en eau profonde, piloté depuis la surface par des liaisons sans fil.

Voir aussi : drone, drone sous-marin filoguidé.

Équivalent étranger : autonomous underwater vehicle (AUV).

gaz de charbon

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Définition : Gaz naturel, essentiellement composé de méthane, extrait des gisements houillers.

Voir aussi : gaz non conventionnel.

Équivalent étranger : coal-bed methane (CBM), coalbed methane (CBM), coal-bed natural gas (CBNG), coalbed natural gas (CBNG).

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « méthane houiller » au Journal officiel du 25 avril 2009.

grappe de puits

Domaine : Pétrole et gaz/Exploration-Production.

Définition : Groupement de têtes de puits réalisé de manière à optimiser l'exploitation d'un gisement tout en limitant les nuisances liées aux activités de surface.

Voir aussi : tête de puits.

Équivalent étranger : cluster, wellhead cluster.

hydrocarbure non conventionnel

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Définition : Hydrocarbure naturel dont l'extraction nécessite le recours à des techniques plus complexes que celles qui sont utilisées couramment dans les industries pétrolière et gazière.

Voir aussi : gaz non conventionnel.

Équivalent étranger : non conventional hydrocarbon, unconventional hydrocarbon.

matière première

Domaine : Pétrole et gaz.

Définition : Produit introduit dans une installation de transformation du gaz naturel.

Voir aussi : charge d'alimentation.

Équivalent étranger : feedstock.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « charge d'alimentation » au Journal officiel du 12 février 2012.

mise à l'air

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Synonyme : mise à l'atmosphère.

Définition : Ouverture à l'atmosphère de tout ou partie des conduits d'une installation gazière.

Note : Une mise à l'air peut s'avérer nécessaire pour des raisons de maintenance, ou en cas de surpression à l'intérieur d'un réservoir.

Voir aussi : mise à l'évent.

Équivalent étranger : venting.

mise en service

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Définition : Ensemble des procédures et des opérations préalables à l'exploitation d'une installation pétrolière ou gazière.

Voir aussi : mise hors service, remise en service.

Équivalent étranger : commissioning.

mise hors service

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Définition : Ensemble des procédures et des opérations conduisant à l'arrêt provisoire ou définitif de l'exploitation d'une installation pétrolière ou gazière.

Note : On parle aussi d'« abandon » lorsque la mise hors service est définitive.

Voir aussi : mise en service, remise en service.

Équivalent étranger : decommissioning.

porte-drone sous-marin

Abréviation : PDS.

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Définition : Navette téléguidée qui porte un drone sous-marin filoguidé.

Note : « SWIMMER » (abréviation de l'anglais subsea works inspection and maintenance with minimum environment ROV), qui est un nom de marque, ne doit pas être employé.

Voir aussi : drone sous-marin filoguidé.

Équivalent étranger : -

purge express

Domaine : Pétrole et gaz/Raffinage.

Définition : Diminution rapide de la pression des gaz effectuée dans une installation pétrolière pour des raisons

de sécurité.

Voir aussi : vide-vite.

Équivalent étranger : blowdown.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 12 février 2012.

raccordement sur site

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Définition : Assemblage, sur un site d'exploitation, des éléments constitutifs d'une unité de production.

Note : Le raccordement sur site concerne généralement les sites d'exploitation en mer.

Équivalent étranger : hook-up.

réception provisoire

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Définition : Ensemble des procédures et des opérations préalables à la mise en service d'une installation pétrolière ou gazière.

Note : La réception provisoire a pour objet la vérification de la conformité de l'installation au cahier des charges.

Voir aussi : mise en service.

Équivalent étranger : precommissioning.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 12 janvier 1999.

remise en service

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Définition : Ensemble des procédures et des opérations préalables à l'exploitation d'une installation pétrolière ou gazière qui avait été mise hors service.

Voir aussi : mise en service, mise hors service.

Équivalent étranger : recommissioning.

schiste bitumineux

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Définition : Roche-mère ayant suivi une évolution incomplète et contenant des matières organiques qui peuvent être transformées en hydrocarbures liquides par traitement thermique.

Équivalent étranger : oil shale.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

station d'accueil sous-marine

Abréviation : SAS.

Domaine : Pétrole et gaz/Production.

Définition : Structure immergée qui est utilisée pour l'amarrage et le rechargement électrique des porte-drones sous-marins.

Voir aussi : porte-drone sous-marin.

Équivalent étranger : docking-station.

thème gazier

Domaine : Pétrole et gaz/Prospection.

Définition : Ensemble de caractéristiques qui définissent un certain type de prospect gazier.

Note : Des prospects forment un thème gazier lorsqu'ils ont en commun le même niveau stratigraphique, la

même roche-mère, le même réservoir ou les mêmes mécanismes de piégeage.

Voir aussi : prospect, thème pétrolier.

Équivalent étranger : gas play.

thème pétrolier

Domaine : Pétrole et gaz/Prospection.

Définition : Ensemble de caractéristiques qui définissent un certain type de prospect pétrolier.

Note : Des prospects forment un thème pétrolier lorsqu'ils ont en commun le même niveau stratigraphique, la même roche-mère, le même réservoir ou les mêmes mécanismes de piégeage.

Voir aussi : prospect, thème gazier.

Équivalent étranger : hydrocarbon play, oil play.

II- Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
autonomous underwater vehicle (AUV).	Tous domaines.	drone sous-marin téléguidé (DST).
biokerosene.	Pétrole et gaz/Raffinage.	biokérosène, n.m., kérosène biologique.
blowdown.	Pétrole et gaz/Production.	baisse de pression.
blowdown.	Pétrole et gaz/Raffinage.	purge express.
cluster, wellhead cluster.	Pétrole et gaz/Exploration-Production.	grappe de puits.
coal-bed methane (CBM), coalbed methane (CBM), coal-bed natural gas (CBNG), coalbed natural gas (CBNG).	Pétrole et gaz/Production.	gaz de charbon.
coal to olefins (CTO), coal-to-olefins (CTO), coal-to-olefins process, CTO process.	Pétrole et gaz/Pétrochimie.	conversion du charbon en oléfines (CCO).
commissioning.	Pétrole et gaz/Production.	mise en service.
CTO process, coal to olefins (CTO), coal-to-olefins (CTO), coal-to-olefins process.	Pétrole et gaz/Pétrochimie.	conversion du charbon en oléfines (CCO).
decommissioning.	Pétrole et gaz/Production.	mise hors service.

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
docking-station.	Pétrole et gaz/Production.	station d'accueil sous-marine (SAS).
feedstock.	Pétrole et gaz/Raffinage.	charge d'alimentation.
feedstock.	Pétrole et gaz.	matière première.
gas play.	Pétrole et gaz/Prospection.	thème gazier.
hook-up.	Pétrole et gaz/Production.	raccordement sur site.
hydrocarbon play, oil play.	Pétrole et gaz/Prospection.	thème pétrolier.
mating.	Pétrole et gaz/Production.	accouplement en mer.
methanol to olefins (MTO), methanol-to-olefins (MTO), methanol-to-olefins process, MTO process.	Pétrole et gaz/Pétrochimie.	conversion du méthanol en oléfines (CMO).
non conventional hydrocarbon, unconventional hydrocarbon.	Pétrole et gaz/Production.	hydrocarbure non conventionnel.
oil play, hydrocarbon play.	Pétrole et gaz/Prospection.	thème pétrolier.
oil shale.	Pétrole et gaz/Production.	schiste bitumineux.
precommissioning.	Pétrole et gaz/Production.	réception provisoire.
recommissioning.	Pétrole et gaz/Production.	remise en service.
remotely-operated vehicle (ROV).	Tous domaines.	drone sous-marin filoguidé (DSF).
unconventional hydrocarbon, non conventional hydrocarbon.	Pétrole et gaz/Production.	hydrocarbure non conventionnel.
venting.	Pétrole et gaz/Production.	mise à l'air, mise à l'atmosphère.
wellhead cluster, cluster.	Pétrole et gaz/Exploration- Production.	grappe de puits.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B- Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
accouplement en mer.	Pétrole et gaz/Production.	mating.
baisse de pression.	Pétrole et gaz/Production.	blowdown.
biokérosène, n.m., kérosène biologique.	Pétrole et gaz/Raffinage.	biokerosene.
charge d'alimentation.	Pétrole et gaz/Raffinage.	feedstock.
conversion du charbon en oléfines (CCO).	Pétrole et gaz/Pétrochimie.	coal to olefins (CTO), coal-to-olefins (CTO), coal-to-olefins process, CTO process.
conversion du méthanol en oléfines (CMO).	Pétrole et gaz/Pétrochimie.	methanol to olefins (MTO), methanol-to-olefins (MTO), methanol-to-olefins process, MTO process.
drone sous-marin filoguidé (DSF).	Tous domaines.	remotely-operated vehicle (ROV).
drone sous-marin téléguidé (DST).	Tous domaines.	autonomous underwater vehicle (AUV).
gaz de charbon.	Pétrole et gaz/Production.	coal-bed methane (CBM), coalbed methane (CBM), coal-bed natural gas (CBNG), coalbed natural gas (CBNG).
grappe de puits.	Pétrole et gaz/Exploration-Production.	cluster, wellhead cluster.
hydrocarbure non conventionnel.	Pétrole et gaz/Production.	non conventional hydrocarbon, unconventional hydrocarbon.
kérosène biologique, biokérosène, n.m.	Pétrole et gaz/Raffinage.	biokerosene.
matière première.	Pétrole et gaz.	feedstock.
mise à l'air, mise à l'atmosphère.	Pétrole et gaz/Production.	venting.

mise en service.	Pétrole et gaz/Production.	commissioning.
mise hors service.	Pétrole et gaz/Production.	decommissioning.
porte-drone sous-marin (PDS).	Pétrole et gaz/Production.	-
purge express.	Pétrole et gaz/Raffinage.	blowdown.
raccordement sur site.	Pétrole et gaz/Production.	hook-up.
réception provisoire.	Pétrole et gaz/Production.	precommissioning.
remise en service.	Pétrole et gaz/Production.	recommissioning.
schiste bitumineux.	Pétrole et gaz/Production.	oil shale.
station d'accueil sous-marine (SAS).	Pétrole et gaz/Production.	docking-station.
thème gazier.	Pétrole et gaz/Prospection.	gas play.
thème pétrolier.	Pétrole et gaz/Prospection.	hydrocarbon play, oil play.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'environnement

NOR : CTNX1518152K

liste du 18-8-2015 - J.O. du 18-8-2015

MENESR - MCC

I- Termes et définitions

économie circulaire

Domaine : Environnement-Économie générale.

Définition : Organisation d'activités économiques et sociales recourant à des modes de production, de consommation et d'échange fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement.

Voir aussi : développement durable, écoconception, économie verte.

Équivalent étranger : circular economy.

espèce clé de voûte

Variante orthographique : espèce clef de voûte.

Domaine : Environnement-Biologie.

Définition : Espèce dont la disparition compromettrait la structure et le fonctionnement d'un écosystème.

Note : Une espèce clé de voûte est caractérisée par la qualité, le nombre et l'importance des liens qu'elle entretient avec son habitat et les autres espèces.

Voir aussi : écosystème, espèce envahissante, espèce exotique, espèce parapluie, espèce proliférante.

Équivalent étranger : keystone species.

espèce envahissante

Domaine : Environnement-Biologie.

Définition : Espèce exotique dont la population se maintient ou accroît son aire d'implantation en perturbant le fonctionnement des écosystèmes ou en nuisant aux espèces autochtones, par compétition ou par prédation.

Note :

1. Les espèces envahissantes ne représentent qu'un très faible pourcentage des espèces exotiques.
2. On trouve aussi le terme « espèce invasive », qui est déconseillé.

Voir aussi : compétition, espèce clé de voûte, espèce exotique, espèce parapluie, espèce proliférante.

Équivalent étranger : invasive species.

espèce exotique

Domaine : Environnement-Biologie.

Synonyme : espèce allochtone.

Définition : Espèce qui est délibérément introduite ou s'installe accidentellement dans une aire distincte de son aire d'origine.

Note : Une espèce exotique n'est pas nécessairement envahissante.

Voir aussi : espèce clé de voûte, espèce envahissante, espèce parapluie, espèce proliférante.

Équivalent étranger : alien species, allochthonous species, exotic species, non-native species.

espèce parapluie

Domaine : Environnement-Biologie.

Définition : Espèce dont l'habitat doit être sauvegardé pour que soient conservées d'autres espèces, parmi lesquelles certaines sont rares et menacées.

Note : La loutre, le tigre et le panda géant sont des exemples d'espèce parapluie.

Voir aussi : espèce clé de voûte, espèce envahissante, espèce exotique, espèce proliférante.

Équivalent étranger : umbrella species.

espèce proliférante

Domaine : Environnement-Biologie.

Définition : Espèce autochtone ou exotique dont la population connaît une expansion massive ou rapide, souvent au détriment d'autres espèces.

Note :

1. Une espèce prolifère notamment à la suite de modifications de son habitat.

2. On trouve aussi le terme « espèce invasive », qui est déconseillé.

Voir aussi : espèce clé de voûte, espèce envahissante, espèce exotique, espèce parapluie.

Équivalent étranger : expanding species.

génie écologique

Domaine : Environnement.

Définition : Ensemble des connaissances scientifiques, des techniques et des pratiques qui prend en compte les mécanismes écologiques, appliqué à la gestion de ressources, à la conception et à la réalisation d'aménagements ou d'équipements, et qui est propre à assurer la protection de l'environnement.

Voir aussi : ingénierie écologique.

Équivalent étranger : -

ingénierie écologique

Domaine : Environnement.

Définition : Conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, applique les principes du génie écologique et favorise la résilience des écosystèmes.

Note : L'ingénierie écologique permet notamment la reconstitution de milieux naturels, la restauration de milieux dégradés et l'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes.

Voir aussi : écosystème, génie écologique, géoingénierie, résilience.

Équivalent étranger : -

II- Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
alien species, allochthonous species, exotic species, non-native species.	Environnement-Biologie.	espèce exotique, espèce allochtone.
circular economy.	Environnement-Économie générale.	économie circulaire.
exotic species, alien species, allochthonous species, non-native species.	Environnement-Biologie.	espèce exotique, espèce allochtone.
expanding species.	Environnement-Biologie.	espèce proliférante.
invasive species.	Environnement-Biologie.	espèce envahissante.
keystone species.	Environnement-Biologie.	espèce clé de voûte, espèce clef de voûte.
non-native species, alien species, allochthonous species, exotic species.	Environnement-Biologie.	espèce exotique, espèce allochtone.
umbrella species.	Environnement-Biologie.	espèce parapluie.
<p>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.</p> <p>(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</p>		

B- Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
économie circulaire.	Environnement-Économie générale.	circular economy.
espèce allochtone, espèce exotique.	Environnement-Biologie.	alien species, allochthonous species, exotic species, non-native species.
espèce clé de voûte, espèce clef de voûte.	Environnement-Biologie.	keystone species.
espèce envahissante.	Environnement-Biologie.	invasive species.

espèce exotique, espèce allochtone.	Environnement-Biologie.	alien species, allochthonous species, exotic species, non-native species.
espèce parapluie.	Environnement-Biologie.	umbrella species.
espèce proliférante.	Environnement-Biologie.	expanding species.
génie écologique.	Environnement.	-
ingénierie écologique.	Environnement.	-
<p>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</p> <p>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</p>		

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'agriculture et de la pêche

NOR : CTNX1519163K

liste du 19-8-2015 - J.O. du 19-8-2015

MENESR - MCC

I- Termes et définitions

1. agro-écologie, n.f.

Domaine : Agriculture-Environnement.

Définition : Application de la science écologique à l'étude, à la conception et à la gestion d'agrosystèmes durables.

Voir aussi : agriculture durable.

Équivalent étranger : agroecology.

2. agro-écologie, n.f.

Domaine : Agriculture-Environnement.

Définition : Ensemble de pratiques agricoles privilégiant les interactions biologiques et visant à une utilisation optimale des possibilités offertes par les agrosystèmes.

Note : L'agro-écologie tend notamment à combiner une production agricole compétitive avec une exploitation raisonnée des ressources naturelles.

Voir aussi : agriculture biologique, agroforesterie.

Équivalent étranger : agroecology.

agroforesterie, n.f.

Domaine : Agriculture-Forêt.

Définition : Mode de production agricole associant sur une même parcelle des plantations d'arbres à d'autres cultures, dans la perspective d'effets bénéfiques réciproques.

Note :

1. Les arbres plantés peuvent appartenir à des essences autres que forestières, notamment fruitières.
2. L'agroforesterie est une des pratiques recommandées en agro-écologie.

Voir aussi : agro-écologie (2).

Équivalent étranger : agroforestry.

1. fileyeur, n.m.

Domaine : Pêche et aquaculture/Pêche maritime.

Définition : Navire de pêche utilisant des filets qu'il dépose sur le fond ou laisse aller à la dérive entre deux eaux.

Note : Il convient de distinguer le fileyeur du chalutier.

Voir aussi : fileyeur (2).

Équivalent étranger : netter.

2. fileyeur, -euse, n.

Domaine : Pêche et aquaculture/Pêche maritime.

Définition : Marin-pêcheur employé sur un fileyeur.

Voir aussi : fileyeur (1).

Équivalent étranger : -

granulé de bois

Domaine : Forêt-Énergie.

Définition : Bâtonnet constitué de sciure et de copeaux de bois compactés, utilisé essentiellement comme source d'énergie.

Équivalent étranger : wood-pellet.

livre généalogique

Domaine : Agriculture/Élevage.

Définition : Registre dans lequel sont inscrits les reproducteurs d'une race déterminée d'animaux domestiques, avec, éventuellement, leurs descendants et, dans certains cas, leurs performances.

Voir aussi : livre généalogique bovin, livre généalogique équin, livre généalogique ovin.

Équivalent étranger : breed registry, herd-book.

livre généalogique bovin

Domaine : Agriculture/Élevage.

Définition : Livre généalogique des races de bovins.

Voir aussi : livre généalogique.

Équivalent admis : herd-book.

livre généalogique équin

Domaine : Agriculture/Élevage.

Définition : Livre généalogique des races de chevaux et, par extension, des races d'ânes.

Voir aussi : livre généalogique.

Équivalent admis : stud-book.

livre généalogique ovin

Domaine : Agriculture/Élevage.

Définition : Livre généalogique des races de moutons.

Voir aussi : livre généalogique.

Équivalent admis : flock-book.

pêche à gué

Domaine : Pêche et aquaculture-Loisirs.

Définition : Pêche à la ligne que l'on pratique dans un cours d'eau en se tenant debout immergé jusqu'à la ceinture.

Voir aussi : pantalon-bottes.

Équivalent étranger : wading.

pêche minotière

Domaine : Pêche et aquaculture/Pêche maritime.

Définition : Pêche dont les captures sont destinées à la production industrielle de farines et d'huiles de poisson.

Note : La pêche minotière se pratique avec des filets à petites mailles qui capturent de grandes quantités de poissons, principalement de petits pélagiques ; elle n'est pas sélective.

Voir aussi : pêche sélective.

Équivalent étranger : fish meal fishery, industrial fishery, reduction fishery.

végétalien, -ienne intégral, -e

Domaine : Tous domaines.

Définition : Adeptes du végétalisme intégral.

Note : On trouve aussi le terme « végane », qui n'est pas recommandé.

Voir aussi : végétalisme intégral.

Équivalent étranger : vegan.

végétalisme intégral

Domaine : Tous domaines.

Définition : Mode de vie refusant l'utilisation des animaux au profit de l'homme et excluant en conséquence la consommation, directe ou sous forme de produits transformés, d'animaux et de produits d'origine animale.

Note : On trouve aussi le terme « véganisme », qui n'est pas recommandé.

Voir aussi : végétalien intégral.

Équivalent étranger : veganism.

II- Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2) ou équivalent admis*
agroecology.	Agriculture-Environnement.	agro-écologie , n.f.
agroforestry.	Agriculture-Forêt.	agroforesterie , n.f.
breed registry, herd-book.	Agriculture/Élevage.	livre généalogique.
fish meal fishery, industrial fishery, reduction fishery.	Pêche et aquaculture/Pêche maritime.	pêche minotière .
flock-book.	Agriculture/Élevage.	livre généalogique ovin, flock-book*.
herd-book.	Agriculture/Élevage.	livre généalogique bovin , herd-book*.
herd-book, breed registry.	Agriculture/Élevage.	livre généalogique.

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2) ou équivalent admis*
industrial fishery, fish meal fishery, reduction fishery.	Pêche et aquaculture/Pêche maritime.	pêche minotière.
netter.	Pêche et aquaculture/Pêche maritime.	1. fileyeur , n.m.
reduction fishery, fish meal fishery, industrial fishery.	Pêche et aquaculture/Pêche maritime.	pêche minotière.
stud-book.	Agriculture/Élevage.	livre généalogique équin , stud-book*.
vegan.	Tous domaines.	végétalien, -ienne intégral, -e.
veganism.	Tous domaines.	végétalisme intégral.
wading.	Pêche et aquaculture-Loisirs.	pêche à gué.
wood-pellet.	Forêt-Énergie.	granulé de bois.
<p>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</p>		

B- Termes français

Terme français (1) ou équivalent admis*	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
agro-écologie , n.f.	Agriculture-Environnement.	agroecology.
agroforesterie , n.f.	Agriculture-Forêt.	agroforestry.
1. fileyeur , n.m.	Pêche et aquaculture/Pêche maritime.	netter.
2. fileyeur, -euse , n.	Pêche et aquaculture/Pêche maritime.	-
flock-book*, livre généalogique ovin.	Agriculture/Élevage.	flock-book.
granulé de bois.	Forêt-Énergie.	wood-pellet.

herd-book*, livre généalogique bovin.	Agriculture/Élevage.	herd-book.
livre généalogique.	Agriculture/Élevage.	breed registry, herd-book.
livre généalogique bovin , herd-book*.	Agriculture/Élevage.	herd-book.
livre généalogique équin , stud-book*.	Agriculture/Élevage.	stud-book.
livre généalogique ovin, flock-book*.	Agriculture/Élevage.	flock-book.
pêche à gué.	Pêche et aquaculture-Loisirs.	wading.
pêche minotière.	Pêche et aquaculture/Pêche maritime.	fish meal fishery, industrial fishery, reduction fishery.
stud-book*, livre généalogique équin.	Agriculture/Élevage.	stud-book.
végétalien, -ienne intégral, -e.	Tous domaines.	vegan.
végétalisme intégral.	Tous domaines.	veganism.
<p>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</p> <p>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</p>		

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la biologie

NOR : CTNX1519937K

liste du 19-9-2015 - J.O. du 19-9-2015

MENESR - MCC

I- Termes et définitions

caspase, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéase à cystéine qui, en hydrolysant des liaisons peptidiques qui sont situées après un aspartate, joue un rôle essentiel dans l'apoptose, dans les phénomènes inflammatoires ou dans la réponse immunitaire.

Équivalent étranger : caspase, cysteine-containing aspartate-specific protease.

chromatide, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Chacune des deux copies issues de la réplication d'un chromosome au cours du cycle cellulaire et réunies au moins au niveau du centromère avant leur séparation.

Note : Dans une cellule diploïde, les deux chromatides issues d'un même chromosome sont appelées « chromatides sœurs » ; les deux chromatides issues chacune d'un des deux chromosomes de la même paire sont appelées « chromatides homologues ».

Équivalent étranger : chromatid.

complexe cohésine

Forme abrégée : cohésine, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Complexe protéique qui assure la cohésion des chromatides sœurs entre elles durant la méiose et la mitose.

Voir aussi : chromatide.

Équivalent étranger : cohesin, cohesin complex.

complexe de blocage transcriptionnel par des ARN

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Complexe protéique nucléaire qui, en se liant à de petits ARN interférents, inhibe la transcription de séquences génomiques cibles par la formation et le maintien d'hétérochromatine, et entraîne simultanément la dégradation d'ARN messagers naissants.

Voir aussi : ARN messager, complexe de blocage de l'expression génique par des ARN, petit ARN interférent.

Équivalent étranger : RITS complex, RNA-induced transcriptional silencing complex.

désoxyribozyme, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Synonyme : ADN catalytique, ADN-enzyme, n.f.

Définition : ADN artificiel simple brin présentant de multiples propriétés catalytiques.

Voir aussi : ribozyme.

Équivalent étranger : catalytic DNA, deoxyribozyme, DNA enzyme, DNA-zyme.

domaine de mort cellulaire

Forme abrégée : domaine de mort.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Séquence protéique située dans les régions cytoplasmiques des récepteurs de mort cellulaire, qui est nécessaire au déclenchement de l'apoptose.

Note : Par leurs interactions avec d'autres protéines, certains domaines de mort cellulaire, inclus dans de nombreuses protéines de mammifères, interviennent aussi dans les phénomènes inflammatoires, dans la nécrose et dans la réponse immunitaire innée.

Voir aussi : récepteur de mort cellulaire.

Équivalent étranger : death domain (DD).

domaine modifiant la chromatine

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Synonyme : chromodomaine, n.m. (langage professionnel).

Définition : Domaine d'une protéine nucléaire qui, en modulant la structure de la chromatine, modifie localement l'expression de certains gènes.

Équivalent étranger : chromatin organization modifier domain, chromodomain.

gémimine, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine des organismes animaux pluricellulaires, qui concourt à ce qu'une seule réplication de l'ADN ait lieu au cours du cycle cellulaire.

Note : La gémimine intervient dans le contrôle de la prolifération, de la croissance et du développement des cellules, notamment des cellules neuronales et cancéreuses.

Équivalent étranger : geminin.

gémivirus, n.m.

Domaine : Biologie/Biologie végétale-Virologie.

Définition : Virus présent chez les plantes, dont la capsid, formée de deux icosaèdres jumelés, contient une ou deux molécules d'ADN circulaire simple brin qui se répliquent en cercle roulant.

Voir aussi : ADN circulaire, réplication en cercle roulant.

Équivalent étranger : geminivirus.

hélitron, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Grand transposon présent chez les eucaryotes, qui se réplique en cercle roulant et qui emporte et insère dans le génome des séquences, parfois fonctionnelles, de gènes différents.

Voir aussi : réplication en cercle roulant, transposon.

Équivalent étranger : helitron.

messenger, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.

Définition : Molécule qui intervient dans la régulation des processus physiologiques en véhiculant une information, notamment en participant à la signalisation cellulaire.

Voir aussi : molécule de signalisation.

Équivalent étranger : messenger.

protéine argonaute

Forme abrégée : argonaute, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine appartenant à une famille dont les membres participent au blocage de l'expression de certains gènes en hydrolysant leurs ARN messagers.

Voir aussi : complexe de blocage de l'expression génique par des ARN.

Équivalent étranger : Argonaute, Argonaute protein.

protéine ingéniérée

Domaine : Biologie.

Définition : Protéine qui a été modifiée par des opérations d'ingénierie moléculaire lui conférant des propriétés nouvelles.

Équivalent étranger : engineered protein.

récepteur de mort cellulaire

Forme abrégée : récepteur de mort.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine transmembranaire ubiquitaire qui, grâce à son domaine extracellulaire, reçoit les signaux de l'apoptose, lesquels sont ensuite transmis aux domaines de mort intracellulaires.

Voir aussi : domaine de mort cellulaire.

Équivalent étranger : death receptor (DR).

virion, n.m.

Domaine : Biologie/Virologie.

Définition : Particule extracellulaire sans activité métabolique, qui sert au transport du matériel génétique d'un virus avant l'intégration de celui-ci dans une cellule.

Équivalent étranger : virion.

virophage sputnik

Forme abrégée : sputnik, n.m.

Domaine : Biologie/Virologie.

Définition : Virophage à capsid icosaédrale surmontée de fibrilles, capable d'infecter les virus géants.

Note : Le génome du virophage sputnik présente des homologues avec celui des mimivirus ou celui de virus infectant des archées, des bactéries ou des eucaryotes.

Équivalent étranger : sputnik.

II- Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
Argonaute, Argonaute protein.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	protéine argonaute, argonaute, n.f.
caspase, cysteine-containing aspartate-specific protease.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	caspase, n.f.
catalytic DNA, deoxyribozyme, DNA enzyme, DNA-zyme.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	désoxyribozyme , n.m., ADN catalytique , ADN-enzyme , n.f.
chromatid.	Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.	chromatide , n.f.
chromatin organization modifier domain, chromodomain.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	domaine modifiant la chromatine , chromodomaine , n.m.
cohesin, cohesin complex.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	complexe cohésine, cohésine, n.f.
cysteine-containing aspartate-specific protease, caspase.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	caspase, n.f.
death domain (DD).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	domaine de mort cellulaire , domaine de mort .
death receptor (DR).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	récepteur de mort cellulaire , récepteur de mort.
deoxyribozyme, catalytic DNA, DNA enzyme, DNA-zyme.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	désoxyribozyme , n.m., ADN catalytique , ADN-enzyme , n.f.
engineered protein.	Biologie.	protéine ingénierisée.
geminin.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	gémnine , n.f.
geminivirus.	Biologie/Biologie végétale-Virologie.	gémnivirus , n.m.
helitron.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	hélitron, n.m.
messenger.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	messager , n.m.

RITS complex, RNA-induced transcriptional silencing complex.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	complexe de blocage transcriptionnel par des ARN.
virion.	Biologie/Virologie.	virion, n.m.
sputnik.	Biologie/Virologie.	virophage sputnik, sputnik, n.m.
<p>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</p>		

B- Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
ADN catalytique, désoxyribozyme, n.m., ADN-enzyme, n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	catalytic DNA, deoxyribozyme, DNA enzyme, DNA-zyme.
argonaute, n.f., protéine argonaute.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	Argonaute, Argonaute protein.
caspase, n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	caspase, cysteine-containing aspartate-specific protease.
chromatide, n.f.	Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.	chromatid.
chromodomaine, n.m., domaine modifiant la chromatine.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	chromatin organization modifier domain, chromodomain.
complexe cohésine, cohésine, n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	cohesin, cohesin complex.
complexe de blocage transcriptionnel par des ARN.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	RITS complex, RNA-induced transcriptional silencing complex.
désoxyribozyme, n.m., ADN catalytique, ADN-enzyme, n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	catalytic DNA, deoxyribozyme, DNA enzyme, DNA-zyme.
domaine de mort cellulaire, domaine de mort.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	death domain (DD).
domaine modifiant la chromatine, chromodomaine, n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	chromatin organization modifier domain, chromodomain.

gémimine , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	geminin.
gémivirus , n.m.	Biologie/Biologie végétale-Virologie.	geminivirus.
hélitron , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	helitron.
messenger , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.	messenger.
protéine argonaute, argonaute, n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	Argonaute, Argonaute protein.
protéine ingénierisée.	Biologie.	engineered protein.
récepteur de mort cellulaire , récepteur de mort.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	death receptor (DR).
sputnik, n.m., virophage sputnik.	Biologie/Virologie.	sputnik.
virion , n.m.	Biologie/Virologie.	virion.
virophage sputnik, sputnik, n.m.	Biologie/Virologie.	sputnik.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire des termes généraux de la chimie

NOR : CTNX1519938K

liste du 19-9-2015 - J.O. du 19-9-2015

MENESR - MCC

I - Termes et définitions

1. **adiabatique**, adj.

Antonyme : diatherme, adj.

Domaine : Matériaux-Chimie/Thermodynamique.

Synonyme : atherme, adj.

Définition : Se dit d'un matériau, ou de la frontière d'un système thermodynamique, imperméable à la chaleur quel que soit son mode de transmission.

Voir aussi : adiabatique (2), athermane.

Équivalent étranger : adiabatic, athermal.

2. **adiabatique**, adj.

Domaine : Matériaux-Chimie/Thermodynamique.

Définition : Se dit de la transformation d'un système thermodynamique s'effectuant sans échange de chaleur avec le milieu extérieur.

Voir aussi : adiabatique (1), athermique.

Équivalent étranger : adiabatic.

adsorption à pression modulée

Abréviation : APM.

Domaine : Chimie/Génie chimique.

Définition : Processus cyclique au cours duquel ont lieu alternativement l'adsorption d'un gaz par un solide ou un liquide à une pression donnée, puis sa désorption à une pression plus faible.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, l'expression « adsorption modulée en pression », qui est déconseillée.

Voir aussi : adsorption à température modulée.

Équivalent étranger : pressure swing adsorption (PSA).

adsorption à température modulée

Abréviation : ATM.

Domaine : Chimie/Génie chimique.

Définition : Processus cyclique au cours duquel ont lieu alternativement l'adsorption d'un gaz par un solide ou un liquide à une température donnée, puis sa désorption à une température plus élevée.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, l'expression « adsorption modulée en température », qui est déconseillée.

Voir aussi : adsorption à pression modulée.

Équivalent étranger : temperature swing adsorption (TSA).

adsorption chimique

Domaine : Matériaux-Chimie/Chimie physique.

Définition : Adsorption faisant intervenir des liaisons chimiques covalentes, ioniques ou métalliques entre les espèces chimiques adsorbées et l'adsorbant.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « chimisorption », qui est déconseillé.

Voir aussi : adsorption physique, sorption.

Équivalent étranger : chemical adsorption, chemisorption.

adsorption physique

Domaine : Matériaux-Chimie/Chimie physique.

Définition : Adsorption faisant intervenir exclusivement des forces intermoléculaires entre les espèces chimiques adsorbées et l'adsorbant, sans formation de liaisons chimiques covalentes, ioniques ou métalliques.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « physisorption », qui est déconseillé.

Voir aussi : adsorption chimique, sorption.

Équivalent étranger : physical adsorption, physisorption.

athermane, adj.

Antonyme : diathermane, adj.

Domaine : Matériaux-Chimie/Thermodynamique.

Définition : Se dit d'un matériau, ou de la frontière d'un système thermodynamique, imperméable à la chaleur si celle-ci est transmise par rayonnement.

Voir aussi : adiabatique (1), athermique.

Équivalent étranger : athermanous, athermic.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

athermique, adj.

Domaine : Matériaux-Chimie/Thermodynamique.

Définition : Se dit d'une transformation de la matière sans production ni consommation de chaleur.

Voir aussi : adiabatique (2), athermane.

Équivalent étranger : athermal.

boîte quantique

Domaine : Chimie-Physique.

Définition : Région de l'espace dont une ou plusieurs dimensions sont suffisamment faibles pour qu'une particule qui y est confinée présente un comportement relevant de la mécanique quantique.

Note :

1. On trouve aussi l'expression « point quantique », qui est déconseillée.

2. Les dimensions d'une boîte quantique sont généralement de l'ordre du nanomètre.

Équivalent étranger : quantum dot.

dégoulotage, n.m.

Domaine : Industrie.

Définition : Suppression d'un goulot d'étranglement dans la chaîne des opérations d'une installation industrielle afin d'en augmenter la capacité de production.

Équivalent étranger : debottlenecking.

diathermane, adj.

Antonyme : athermane, adj.

Domaine : Matériaux-Chimie/Thermodynamique.

Définition : Se dit d'un matériau, ou de la frontière d'un système thermodynamique, perméable à la chaleur si celle-ci est transmise par rayonnement.

Voir aussi : diatherme.

Équivalent étranger : diathermanous, diathermic.

diatherme, adj.

Antonyme : adiabatique (1), adj.

Domaine : Matériaux-Chimie/Thermodynamique.

Définition : Se dit d'un matériau, ou de la frontière d'un système thermodynamique, perméable à la chaleur quel que soit son mode de transmission.

Voir aussi : diathermane.

Équivalent étranger : diathermal, diathermanous, diathermic.

énergie d'extraction d'un électron

Domaine : Chimie-Physique.

Définition : Énergie minimale qu'il est nécessaire de fournir à un solide pour en extraire un électron.

Note :

1. L'énergie est généralement apportée par le bombardement de la surface du solide par des particules, telles que des électrons ou des photons.

2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, les expressions « travail de sortie d'un électron », « travail d'extraction d'un électron » et « fonction de travail », qui sont déconseillées.

Équivalent étranger : electron work function, work function.

intensification des procédés (langage professionnel)

Domaine : Industrie.

Synonyme : optimisation des procédés.

Définition : Mise en œuvre, dans les procédés industriels, de nouvelles technologies visant à économiser les ressources ou à minimiser les impacts environnementaux, tout en maintenant, voire en améliorant, le rendement et la qualité de la production.

Équivalent étranger : process intensification (PI).

laveur, n.m.

Domaine : Chimie/Génie chimique.

Définition : Colonne dans laquelle un gaz est débarrassé de ses impuretés par un liquide circulant à contre-courant.

Équivalent étranger : gas scrubber, wet scrubber.

modernisation, n.f.

Domaine : Industrie.

Définition : Remplacement d'éléments d'une installation industrielle par des éléments plus modernes, qui vise à améliorer les performances de cette installation sans en modifier la conception de base.

Voir aussi : rénovation.

Équivalent étranger : revamping.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 12 janvier 1999.

moulage par expansion

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de fabrication d'une pièce en mousse de polymère consistant à provoquer l'expansion à chaud de billes de polymère contenant un additif volatil, puis à compacter ces billes expansées dans un moule dont elles prennent la forme.

Note : Le moulage par expansion est notamment utilisé pour la production d'emballages ou d'isolants en polystyrène expansé (PSE).

Équivalent étranger : expansion molding (EU), expansion moulding (GB).

pégosité, n.f.

Domaine : Chimie-Matériaux.

Définition : Capacité d'un matériau à adhérer à un support par simple contact.

Équivalent étranger : tack, tackiness.

rendement faradique

Domaine : Chimie/Chimie physique.

Définition : Rapport entre la quantité d'électricité effectivement produite, absorbée ou utilisée au cours d'un processus électrochimique et la quantité théorique associée à ce processus.

Note : On parle, par exemple, du « rendement faradique » d'un accumulateur d'électricité, d'une cellule galvanique ou d'une cellule d'électrolyse.

Équivalent étranger : coulombic yield, faradic yield.

rendement quantique

Domaine : Chimie-Physique.

Définition : Rapport entre le nombre effectif de photons émis, absorbés ou utilisés au cours d'un processus photophysique ou photochimique et le nombre théorique associé à ce processus.

Note : On parle, par exemple, du « rendement quantique » d'une réaction de fluorescence.

Équivalent étranger : quantum efficiency, quantum yield.

rénovation, n.f.

Domaine : Industrie.

Définition : Remplacement de pièces ou d'éléments, usagés ou non, dans une machine ou un équipement industriel, qui vise à en améliorer les performances.

Voir aussi : modernisation.

Équivalent étranger : retrofit, retrofitting.

sorption, n.f.

Antonyme : désorption, n.f.

Domaine : Matériaux-Chimie/Chimie physique.

Définition : Phénomène physicochimique au cours duquel une espèce chimique se concentre à la surface d'un solide ou d'un liquide, ou pénètre dans celui-ci.

Note : La sorption comprend l'absorption et l'adsorption.

Voir aussi : adsorption chimique, adsorption physique.

Équivalent étranger : sorption.

tension de cellule

Domaine : Chimie/Chimie physique.

Synonyme : différence de potentiel électrique de cellule, ddp de cellule.

Définition : Différence de potentiel électrique existant entre les deux électrodes d'une cellule électrochimique quand le circuit est ouvert.

Note : On trouve aussi les expressions « force électromotrice » et « potentiel de cellule », qui sont déconseillées.

Voir aussi : cellule électrochimique.

Équivalent étranger : cell potential, cell voltage, potential difference of an electrochemical cell.

transformation isotherme

Domaine : Physique-Chimie/Thermodynamique.

Définition : Changement de l'état thermodynamique d'un système dont la température reste constante tout au long du processus.

Voir aussi : transformation monotherme.

Équivalent étranger : isothermal change, isothermal transformation.

transformation monotherme

Domaine : Physique-Chimie/Thermodynamique.

Définition : Changement de l'état thermodynamique d'un système au cours duquel celui-ci n'échange de la chaleur qu'avec une seule source, la température du système étant la même au début et à la fin de la transformation.

Note : Lors d'une transformation monotherme, la température du système peut varier au cours de l'opération ; en général, ce processus n'est donc pas isotherme.

Voir aussi : transformation isotherme.

Équivalent étranger : monothermal change, monothermal transformation.

xénobiotique, adj. ou n.m.

Domaine : Chimie-Biologie.

Définition :

1. Se dit d'une substance étrangère à une espèce donnée.
2. Se dit d'une substance étrangère à l'ensemble des organismes vivants.

Note : Les pesticides et la plupart des médicaments sont des exemples de xénobiotiques.

Équivalent étranger : xenobiotic (n. ou adj.).

II. - Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
adiabatic, athermal.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	1. adiabatique, adj., atherme, adj.

adiabatic.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	2. adiabatique, adj.
athermal.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	athermique, adj.
athermal, adiabatic.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	1. adiabatique, adj., atherme, adj.
athermanous, athermic.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	athermane , adj.
cell potential, cell voltage, potential difference of an electrochemical cell.	Chimie/Chimie physique.	tension de cellule, différence de potentiel électrique de cellule, ddp de cellule.
chemical adsorption, chemisorption.	Matériaux-Chimie/Chimie physique.	adsorption chimique.
coulombic yield, faradic yield.	Chimie/Chimie physique.	rendement faradique.
debottlenecking.	Industrie.	dégoulotage , n.m.
diathermal, diathermanous, diathermic.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	diatherme , adj.
diathermanous, diathermic.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	diathermane , adj.
diathermic, diathermal, diathermanous.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	diatherme , adj.
electron work function, work function.	Chimie-Physique.	énergie d'extraction d'un électron.
expansion molding (EU), expansion moulding (GB).	Matériaux/Polymères.	moulage par expansion.
faradic yield, coulombic yield.	Chimie/Chimie physique.	rendement faradique.
gas scrubber, wet scrubber.	Chimie/Génie chimique.	laveur, n.m.
isothermal change, isothermal transformation.	Physique- Chimie/Thermodynamique.	transformation isotherme.

monothermal change, monothermal transformation.	Physique-Chimie/Thermodynamique.	transformation monotherme.
physical adsorption, physisorption.	Matériaux-Chimie/Chimie physique.	adsorption physique.
potential difference of an electrochemical cell, cell potential, cell voltage.	Chimie/Chimie physique.	tension de cellule, différence de potentiel électrique de cellule, ddp de cellule.
pressure swing adsorption (PSA).	Chimie/Génie chimique.	adsorption à pression modulée (APM).
process intensification (PI).	Industrie.	intensification des procédés, optimisation des procédés.
quantum dot.	Chimie-Physique.	boîte quantique.
quantum efficiency, quantum yield.	Chimie-Physique.	rendement quantique.
retrofit, retrofitting.	Industrie.	rénovation, n.f.
revamping.	Industrie.	modernisation, n.f.
sorption.	Matériaux-Chimie/Chimie physique.	sorption, n.f.
tack, tackiness.	Chimie-Matériaux.	pégosité, n.f.
temperature swing adsorption (TSA).	Chimie/Génie chimique.	adsorption à température modulée (ATM).
wet scrubber, gas scrubber.	Chimie/Génie chimique.	laveur, n.m.
work function, electron work function.	Chimie-Physique.	énergie d'extraction d'un électron.
xenobiotic (n. ou adj.).	Chimie-Biologie.	xénobiotique, adj. ou n.m.
<p>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</p>		

B- Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
1. adiabatique , adj., atherme , adj.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	adiabatic, athermal.
2. adiabatique , adj.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	adiabatic.
adsorption à pression modulée (APM).	Chimie/Génie chimique.	pressure swing adsorption (PSA).
adsorption à température modulée (ATM).	Chimie/Génie chimique.	temperature swing adsorption (TSA).
adsorption chimique.	Matériaux-Chimie/Chimie physique.	chemical adsorption, chemisorption.
adsorption physique.	Matériaux-Chimie/Chimie physique.	physical adsorption, physisorption.
athermane , adj.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	athermanous, athermic.
atherme , adj., 1. adiabatique , adj.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	adiabatic, athermal.
athermique , adj.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	athermal.
boîte quantique.	Chimie-Physique.	quantum dot.
ddp de cellule, tension de cellule, différence de potentiel électrique de cellule.	Chimie/Chimie physique.	cell potential, cell voltage, potential difference of an electrochemical cell.
dégoulottage , n.m.	Industrie.	debottlenecking.
diathermane , adj.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	diathermanous, diathermic.
diatherme , adj.	Matériaux- Chimie/Thermodynamique.	diathermal, diathermanous, diathermic.

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
différence de potentiel électrique de cellule, tension de cellule, ddp de cellule.	Chimie/Chimie physique.	cell potential, cell voltage, potential difference of an electrochemical cell.
énergie d'extraction d'un électron.	Chimie-Physique.	electron work function, work function.
intensification des procédés, optimisation des procédés.	Industrie.	process intensification (PI).
laveur, n.m.	Chimie/Génie chimique.	gas scrubber, wet scrubber.
modernisation, n.f.	Industrie.	revamping.
moulage par expansion.	Matériaux/Polymères.	expansion molding (EU), expansion moulding (GB).
optimisation des procédés, intensification des procédés.	Industrie.	process intensification (PI).
pégosité, n.f.	Chimie-Matériaux.	tack, tackiness.
rendement faradique.	Chimie/Chimie physique.	coulombic yield, faradic yield.
rendement quantique.	Chimie-Physique.	quantum efficiency, quantum yield.
rénovation, n.f.	Industrie.	retrofit, retrofitting.
sorption, n.f.	Matériaux-Chimie/Chimie physique.	sorption.
tension de cellule, différence de potentiel électrique de cellule, ddp de cellule.	Chimie/Chimie physique.	cell potential, cell voltage, potential difference of an electrochemical cell.
transformation isotherme.	Physique-Chimie/Thermodynamique.	isothermal change, isothermal transformation.
transformation monotherme.	Physique-Chimie/Thermodynamique.	monothermal change, monothermal transformation.

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
xénobiotique , adj. ou n.m.	Chimie-Biologie.	xenobiotic (n. ou adj.).
<i>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i>		
<i>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</i>		

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire

NOR : CTNX1519616K

liste du 23-9-2015 - J.O. du 23-9-2015

MENESR - MCC

I- Termes et définitions

aggravant unique

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Évènement introduit par convention dans l'étude d'un scénario d'accident et choisi parmi les évènements possibles comme étant celui qui aurait les conséquences les plus graves.

Équivalent étranger : aggravating failure, single aggravating failure.

amont du cycle

Forme développée : amont du cycle du combustible.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Succession des opérations industrielles du cycle du combustible nucléaire précédant le passage du combustible dans le réacteur.

Note : L'amont du cycle du combustible d'oxyde d'uranium comprend l'extraction et le traitement du minerai, la conversion de l'uranium et éventuellement son enrichissement, ainsi que la fabrication des éléments combustibles.

Voir aussi : aval du cycle, conversion, cycle du combustible, élément combustible, enrichissement.

Équivalent étranger : front-end of the fuel cycle, fuel cycle front-end.

arrêt automatique du réacteur

Abréviation : AAR.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.

Définition : Interruption de la réaction en chaîne, effective en quelques secondes, qui se déclenche automatiquement en cas de dépassement des limites du domaine de fonctionnement.

Voir aussi : arrêt d'urgence du réacteur, domaine de fonctionnement, système de limitation de puissance.

Équivalent étranger : automatic shutdown, reactor trip, scram.

arrêt d'urgence du réacteur

Forme abrégée : arrêt d'urgence (AU).

Domaine : Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.

Définition : Interruption de la réaction en chaîne, effective en quelques secondes, qui est déclenchée manuellement, notamment en cas de défaillance de l'arrêt automatique du réacteur, afin d'éviter une situation dangereuse ou d'en réduire les conséquences.

Voir aussi : arrêt automatique du réacteur.

Équivalent étranger : emergency shutdown, scram.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « arrêt d'urgence » au Journal officiel du 22 septembre 2000.

autocreuset, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Couche solide de verre qui se forme sur la paroi interne d'un creuset froid, dont elle assure ainsi la protection.

Note : L'autocreuset permet notamment de limiter la corrosion des parois du creuset froid.

Voir aussi : creuset froid, vitrification de déchets radioactifs.

Équivalent étranger : self-crucible.

aval du cycle

Forme développée : aval du cycle du combustible.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Ensemble des opérations industrielles du cycle du combustible nucléaire postérieures au passage du combustible dans le réacteur.

Note : L'aval du cycle comprend l'entreposage du combustible usé, le recyclage des matières valorisables ainsi que la gestion de déchets radioactifs.

Voir aussi : amont du cycle, combustible usé, cycle du combustible, gestion de déchets radioactifs, stockage de déchets radioactifs.

Équivalent étranger : back-end of the fuel cycle, fuel cycle back-end.

barillet, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Dispositif rotatif placé dans une cuve remplie de sodium, utilisé pour charger et décharger les assemblages combustibles du cœur d'un réacteur rapide refroidi au sodium ; par extension, l'ensemble formé par le dispositif rotatif et la cuve.

Note :

1. Les assemblages combustibles usés sont conservés temporairement dans le barillet, où on les laisse refroidir.

2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « barillet sodium ».

Voir aussi : assemblage combustible, réacteur rapide refroidi au sodium.

Équivalent étranger : storage drum.

bloc d'entreposage

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Ensemble de modules en béton renfermant chacun un conteneur d'entreposage à sec d'assemblages combustibles usés ou de déchets radioactifs conditionnés.

Note : Chaque module permet le refroidissement du conteneur d'entreposage et participe à la protection contre les rayonnements ionisants.

Voir aussi : assemblage combustible, combustible usé, conteneur d'entreposage.

Équivalent étranger : spent fuel storage modules, storage modules.

chambre d'expansion

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs-Cycle du combustible.

Synonyme : plénum, n.m.

Définition : Volume libre ménagé au-dessus ou au-dessous de la colonne de pastilles d'un crayon ou d'une aiguille de combustible nucléaire pour permettre la dilatation de cette colonne et limiter l'augmentation de la pression interne due à la diffusion des produits de fission gazeux.

Voir aussi : aiguille, crayon, pastille de combustible, produit de fission.

Équivalent étranger : plenum.

classe de sûreté

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Niveau d'exigences en matière de sûreté défini pour concevoir, réaliser ou exploiter des systèmes, des structures ou des composants.

Note : Il existe plusieurs classes de sûreté, chacune étant définie en fonction du type d'équipement concerné et de l'importance de cet équipement pour la sûreté.

Voir aussi : sûreté nucléaire.

Équivalent étranger : safety class.

coconversion, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Procédé de fabrication d'une poudre de cristaux d'oxyde mixte d'uranium et de plutonium à partir d'une solution liquide de ces deux éléments.

Note :

1. La coconversion, qui est généralement mise en œuvre après la coextraction, ne permet pas d'isoler le plutonium.
2. La coconversion permet de recycler une partie du combustible et d'obtenir ainsi un combustible neuf.

Voir aussi : coextraction, combustible mox.

Équivalent étranger : co-conversion process, coconversion process.

coextraction, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Procédé de traitement des combustibles usés qui permet d'extraire conjointement, à l'aide d'un solvant, le plutonium et une partie de l'uranium présents dans ces combustibles.

Note : À la différence du procédé PUREX dont elle est dérivée, la coextraction ne permet pas d'isoler le plutonium.

Voir aussi : combustible usé, procédé PUREX.

Équivalent étranger : co-extraction process, coextraction process.

corps migrant

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs-Cycle du combustible.

Définition : Élément de petite taille détaché d'un équipement ou introduit par erreur, qui est entraîné par le fluide d'un circuit de réacteur nucléaire.

Note : Un corps migrant peut être, par exemple, une vis ou un petit outil.

Équivalent étranger : loose part.

creuset froid

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Creuset utilisé pour la vitrification de déchets radioactifs, dont les parois sont maintenues à une température inférieure à celle du verre en fusion qu'il contient, ce dernier étant chauffé par induction directe.

Voir aussi : autocreuset, vitrification de déchets radioactifs.

Équivalent étranger : cold crucible.

cycle du combustible

Forme développée : cycle du combustible nucléaire.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Ensemble des opérations industrielles auquel est soumis le combustible nucléaire.

Note : Le cycle du combustible nucléaire se divise en trois phases : l'amont du cycle, le passage dans le réacteur et l'aval du cycle.

Voir aussi : amont du cycle, aval du cycle, combustible nucléaire.

Équivalent étranger : fuel cycle, nuclear fuel cycle.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

démarche déterministe de sûreté

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Démarche, utilisée dans l'analyse de sûreté, qui postule la survenue d'évènements initiateurs et en étudie les conséquences en faisant des hypothèses, définies par convention, sur le fonctionnement des dispositifs de sûreté.

Voir aussi : analyse de sûreté, conservatif, démarche probabiliste de sûreté, évènement initiateur, extension du dimensionnement.

Équivalent étranger : deterministic safety approach.

démarche probabiliste de sûreté

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Démarche, utilisée dans l'analyse de sûreté, qui identifie les scénarios de défaillance et évalue leur probabilité ainsi que leurs conséquences.

Note :

1. La démarche probabiliste de sûreté utilise notamment des études probabilistes de la sûreté.
2. La démarche probabiliste de sûreté est généralement complémentaire de la démarche déterministe de sûreté.

Voir aussi : analyse de sûreté, démarche déterministe de sûreté, étude probabiliste de la sûreté.

Équivalent étranger : probabilistic safety approach.

échelle internationale des évènements nucléaires et radiologiques

Forme abrégée : échelle INES (langage professionnel).

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Classement des évènements nucléaires et radiologiques par ordre croissant de gravité.

Note : L'échelle internationale des évènements nucléaires et radiologiques, destinée à l'information du public, comporte sept niveaux de gravité définis conjointement par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Voir aussi : évènement nucléaire.

Équivalent étranger : international nuclear and radiological event scale (INES).

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « échelle internationale des évènements nucléaires » au Journal officiel du 18 juin 2004.

effet xénon

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.

Définition : Augmentation temporaire de la quantité de xénon 135 dans un réacteur à neutrons thermiques, qui se produit à la suite d'une diminution de la puissance de ce réacteur et entraîne un empoisonnement neutronique.

Note : La quantité maximale de xénon 135 atteinte au cours de l'effet xénon est appelée, dans le langage professionnel, « pic xénon ».

Voir aussi : conduite d'un réacteur, poison neutronique, réacteur à neutrons thermiques.

Équivalent étranger : xenon effect.

emballage de transport à sec

Forme abrégée : emballage à sec.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Emballage de matières radioactives dont l'intérieur est maintenu sec.

Note : On trouve aussi l'expression « emballage sec », qui est déconseillée.

Voir aussi : emballage de matières radioactives, emballage de transport sous eau.

Équivalent étranger : dry package.

emballage de transport sous eau

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Synonyme : emballage en eau.

Définition : Emballage de matières radioactives dont l'intérieur est rempli d'eau.

Note : On trouve aussi les expressions « emballage humide » et « emballage sous eau », qui sont déconseillées.

Voir aussi : emballage de matières radioactives, emballage de transport à sec.

Équivalent étranger : wet package.

exclusion de rupture

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Technologie des réacteurs.

Définition : Hypothèse consistant, dans l'analyse de sûreté d'un équipement contenant un fluide, à ne pas prendre en compte la rupture complète de cet équipement comme un évènement initiateur.

Note :

1. L'exclusion de rupture implique la mise en œuvre de dispositions particulières relatives à la conception, à la fabrication, à l'exploitation et à la surveillance.
2. Le circuit de refroidissement primaire est un exemple d'équipement pouvant faire l'objet d'une exclusion de rupture.

Voir aussi : analyse de sûreté, circuit de refroidissement primaire, évènement initiateur, hypothèse de fuite avant rupture.

Équivalent étranger : break preclusion.

fonction de sûreté

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Fonction d'un dispositif qui contribue à maintenir ou à restaurer la sûreté d'une installation ou d'un équipement.

Note : Par exemple, le dispositif permettant l'insertion rapide des barres de commande dans le cœur du réacteur assure une fonction de sûreté.

Voir aussi : barre de commande, sûreté nucléaire.

Équivalent étranger : safety function.

grappé, adj. (langage professionnel)

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Se dit d'un assemblage combustible de réacteur à eau sous pression qui contient une grappe de commande.

Voir aussi : assemblage combustible, barre de commande, réacteur à eau sous pression.

Équivalent étranger : -

hypothèse de fuite avant rupture

Forme abrégée : fuite avant rupture (FAR).

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Technologie des réacteurs.

Définition : Hypothèse, prise en compte dans l'analyse de sûreté, selon laquelle la rupture complète d'une tuyauterie est toujours précédée d'une fuite qui est détectable dans des délais permettant d'engager les actions nécessaires pour éviter cette rupture.

Note : L'hypothèse de fuite avant rupture s'applique notamment aux tuyauteries principales du circuit de refroidissement primaire.

Voir aussi : analyse de sûreté, circuit de refroidissement primaire, exclusion de rupture.

Équivalent étranger : leak before break (LBB).

point chaud de gaine

Domaine : Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs-Cycle du combustible.

Définition : Point d'une gaine de combustible où la température est la plus élevée ; par extension, cette température elle-même.

Note : Le point chaud de gaine est déterminé pour un ensemble d'éléments combustibles donné.

Voir aussi : élément combustible, gaine de combustible.

Équivalent étranger : clad hot spot.

râtelier d'entreposage

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible-Technologie des réacteurs.

Définition : Support destiné à l'entreposage d'objets radioactifs, notamment les assemblages combustibles.

Voir aussi : assemblage combustible.

Équivalent étranger : rack.

système d'arrêt complémentaire

Abréviation : SAC.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Système autonome qui assure l'arrêt automatique d'un réacteur à neutrons rapides en cas de défaillance du système de commande principal.

Voir aussi : arrêt automatique du réacteur, réacteur à neutrons rapides, système de commande principal.

Équivalent étranger : complementary shutdown system.

système de commande principal

Abréviation : SCP.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.

Définition : Système de commande d'un réacteur à neutrons rapides qui en assure le pilotage et l'arrêt.

Note : Le système de commande principal est constitué de barres de commande et du contrôle-commande

associé.

Voir aussi : arrêt d'un réacteur, barre de commande, conduite d'un réacteur, contrôle-commande, réacteur à neutrons rapides, système d'arrêt complémentaire.

Équivalent étranger : main shutdown system.

tribocorrosion, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire-Matériaux.

Définition : Action combinée de la corrosion et du frottement sur la surface d'un matériau.

Équivalent étranger : tribo-corrosion, tribocorrosion.

II - Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
aggravating failure, single aggravating failure.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	aggravant unique.
automatic shutdown, reactor trip, scram.	Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.	arrêt automatique du réacteur (AAR).
back-end of the fuel cycle, fuel cycle back-end.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	aval du cycle, aval du cycle du combustible.
break preclusion.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Technologie des réacteurs.	exclusion de rupture.
clad hot spot.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs-Cycle du combustible.	point chaud de gaine.
co-conversion process, coconversion process.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	coconversion, n.f.
co-extraction process, coextraction process.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	coextraction, n.f.
cold crucible.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	creuset froid.
complementary shutdown system.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	système d'arrêt complémentaire (SAC).
deterministic safety approach.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	démarche déterministe de sûreté.

dry package.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	emballage de transport à sec, emballage à sec.
emergency shutdown, scram.	Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.	arrêt d'urgence du réacteur, arrêt d'urgence (AU).
front-end of the fuel cycle, fuel cycle front-end.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	amont du cycle, amont du cycle du combustible.
fuel cycle, nuclear fuel cycle.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	cycle du combustible, cycle du combustible nucléaire.
fuel cycle back-end, back-end of the fuel cycle.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	aval du cycle, aval du cycle du combustible.
fuel cycle front-end, front-end of the fuel cycle.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	amont du cycle, amont du cycle du combustible.
international nuclear and radiological event scale (INES).	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, échelle INES (langage professionnel).
leak before break (LBB).	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Technologie des réacteurs.	hypothèse de fuite avant rupture, fuite avant rupture (FAR).
loose part.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs-Cycle du combustible.	corps migrant.
main shutdown system.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	système de commande principal (SCP).
nuclear fuel cycle, fuel cycle.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	cycle du combustible, cycle du combustible nucléaire.
plenum.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs-Cycle du combustible.	chambre d'expansion, plénum, n.m.
probabilistic safety approach.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	démarche probabiliste de sûreté.
rack.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible-Technologie des réacteurs.	râtelier d'entreposage.

reactor trip, automatic shutdown, scram.	Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.	arrêt automatique du réacteur (AAR).
safety class.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	classe de sûreté.
safety function.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	fonction de sûreté.
scram, automatic shutdown, reactor trip.	Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.	arrêt automatique du réacteur (AAR).
scram, emergency shutdown.	Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.	arrêt d'urgence du réacteur, arrêt d'urgence (AU).
self-crucible.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	autocreuset, n.m.
single aggravating failure, aggravating failure.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	aggravant unique.
spent fuel storage modules, storage modules.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	bloc d'entreposage.
storage drum.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	barillet , n.m.
storage modules, spent fuel storage modules.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	bloc d'entreposage.
tribo-corrosion, tribocorrosion.	Ingénierie nucléaire-Matériaux.	tribocorrosion , n.f.
wet package.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	emballage de transport sous eau, emballage en eau.
xenon effect.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	effet xénon.
<p>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</p>		

B- Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
aggravant unique.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	aggravating failure, single aggravating failure.

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
amont du cycle, amont du cycle du combustible.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	front-end of the fuel cycle, fuel cycle front-end.
arrêt automatique du réacteur (AAR).	Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.	automatic shutdown, reactor trip, scram.
arrêt d'urgence du réacteur, arrêt d'urgence (AU).	Ingénierie nucléaire/Exploitation des réacteurs.	emergency shutdown, scram.
autocreuset, n.m.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	self-crucible.
aval du cycle, aval du cycle du combustible.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	back-end of the fuel cycle, fuel cycle back-end.
barillet, n.m.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	storage drum.
bloc d'entreposage.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	spent fuel storage modules, storage modules.
chambre d'expansion, plénum, n.m.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs-Cycle du combustible.	plenum.
classe de sûreté.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	safety class.
coconversion, n.f.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	co-conversion process, coconversion process.
coextraction, n.f.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	co-extraction process, coextraction process.
corps migrant.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs-Cycle du combustible.	loose part.
creuset froid.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	cold crucible.
cycle du combustible, cycle du combustible nucléaire.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	fuel cycle, nuclear fuel cycle.
démarche déterministe de sûreté.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	deterministic safety approach.

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
démarche probabiliste de sûreté.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	probabilistic safety approach.
échelle internationale des évènements nucléaires et radiologiques, échelle INES (langage professionnel).	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	international nuclear and radiological event scale (INES).
effet xénon.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs.	xenon effect.
emballage de transport à sec, emballage à sec.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	dry package.
emballage de transport sous eau, emballage en eau.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.	wet package.
exclusion de rupture.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Technologie des réacteurs.	break preclusion.
fonction de sûreté.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.	safety function.
fuite avant rupture (FAR), hypothèse de fuite avant rupture.	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Technologie des réacteurs.	leak before break (LBB).
grappé, adj. (langage professionnel).	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	-
hypothèse de fuite avant rupture, fuite avant rupture (FAR).	Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire-Technologie des réacteurs.	leak before break (LBB).
plénum, n.m., chambre d'expansion.	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs-Cycle du combustible.	plenum.
point chaud de gaine.	Ingénierie nucléaire/Physique des réacteurs-Cycle du combustible.	clad hot spot.
râtelier d'entreposage.	Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible-Technologie des réacteurs.	rack.

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
système d'arrêt complémentaire (SAC).	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	complementary shutdown system.
système de commande principal (SCP).	Ingénierie nucléaire/Technologie des réacteurs.	main shutdown system.
tribocorrosion , n.f.	Ingénierie nucléaire-Matériaux.	tribo-corrosion, tribocorrosion.
<i>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).</i> <i>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</i>		

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la défense

NOR : CTNX1519936K
liste du 23-9-2015 - J.O. du 23-9-2015
MENESR - MCC

I- Termes et définitions

aéronef de combat

Domaine : Aéronautique-Défense/Opérations.

Définition : Aéronef militaire à voilure fixe ou tournante, destiné à effectuer des missions de combat visant des objectifs aériens, terrestres ou maritimes.

Équivalent étranger : combat aircraft.

attaque de l'intérieur

Domaine : Défense/Opérations.

Définition : Attaque délibérément effectuée contre son propre camp ou un allié par un individu, un groupe ou une unité constituée.

Voir aussi : tir fratricide.

Équivalent étranger : green on blue, green on blue attack, insider attack.

capacité de projection

Domaine : Défense/Opérations.

Définition : Ensemble des moyens qui permettent d'acheminer une force militaire, parfois avec un préavis très court, loin de son lieu habituel de stationnement, pour exécuter, aussi longtemps que nécessaire, une mission.

Voir aussi : projection.

Équivalent étranger : power projection capacity.

conseiller pour les affaires politiques

Domaine : Défense-Relations internationales.

Définition : Expert affecté auprès du commandant d'une force projetée pour conseiller ce dernier dans toutes les questions d'ordre politique, tant locales et régionales qu'internationales, en rapport avec sa mission.

Équivalent étranger : polad, political advisor.

engin explosif artisanal

Abréviation : EEA.

Domaine : Défense/Armement.

Définition : Dispositif explosif fabriqué de façon rudimentaire à partir des ressources disponibles, et constitué de composants hétérogènes, militaires ou non militaires.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « engin explosif improvisé (EEI) ».

Équivalent étranger : improvised explosive device (IED).

espace public mondial

Abréviation : EPM.

Domaine : Défense-Relations internationales.

Définition : Espace ne ressortissant à aucune souveraineté nationale et qui, dans l'intérêt commun, fait l'objet d'une réglementation internationale.

Note : Le cyberspace, l'espace extra-atmosphérique, l'espace aérien international et l'espace maritime international sont des espaces publics mondiaux.

Voir aussi : bien public mondial, espace extra-atmosphérique.

Équivalent étranger : global commons (GC).

force multinationale permanente

Domaine : Défense/Opérations.

Définition : Force militaire dotée d'un état-major multinational permanent, composée d'unités pré-affectées et pourvue de capacités prédéfinies, qui est placée sous commandement multinational dès le temps de paix.

Équivalent étranger : standing multinational force.

fouille opérationnelle

Abréviation : FO.

Domaine : Défense/Opérations.

Définition : Recherche effectuée par une force militaire pour trouver des personnes, des ressources ou des informations dissimulées par l'adversaire.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « fops ».

Équivalent étranger : military search.

maritimisation, n.f.

Domaine : Défense-Relations internationales.

Définition : Rôle croissant joué par les espaces maritimes dans la sécurité d'un pays, ses approvisionnements et sa prospérité.

Équivalent étranger : -

mise sur pied opérationnelle

Domaine : Défense/Opérations.

Définition : Regroupement des effectifs, des équipements et des moyens logistiques nécessaires à une opération, suivi de l'entraînement adapté des unités ainsi constituées.

Note : La mise sur pied opérationnelle précède généralement la montée en puissance opérationnelle.

Voir aussi : montée en puissance opérationnelle.

Équivalent étranger : operational readiness.

montée en puissance opérationnelle

Domaine : Défense/Opérations.

Définition : Ensemble planifié de mesures visant à assurer progressivement, dans des délais déterminés, l'adéquation des moyens à une mission.

Note : La phase de montée en puissance opérationnelle suit celle de mise sur pied opérationnelle.

Voir aussi : mise sur pied opérationnelle.

Équivalent étranger : build-up.

mutualisation interétatique

Domaine : Défense.

Définition : Mise en commun par différents États de capacités, essentiellement dans les domaines de la logistique, du soutien, de la formation et de l'entraînement.

Note :

1. La mutualisation interétatique a pour but de développer la synergie entre les États partenaires, notamment européens.
2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « mutualisation et partage ».

Voir aussi : mutualisation interarmées.

Équivalent étranger : pooling and sharing (P&S).

pistolet à impulsion électrique

Abréviation : PIE.

Forme abrégée : pistolet électrique.

Domaine : Défense-Armement/Sécurité.

Définition : Arme individuelle permettant de paralyser un adversaire par l'envoi d'une impulsion électrique.

Note : « Taser », qui est un nom de marque, ne doit pas être employé.

Équivalent étranger : -

projection, n.f.

Domaine : Défense/Opérations.

Définition : Acheminement, par voie aérienne, maritime ou terrestre, d'une force militaire loin de son lieu habituel de stationnement.

Voir aussi : capacité de projection, force projetable.

Équivalent étranger : projection.

II- Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
build-up.	Défense/Opérations.	montée en puissance opérationnelle.
combat aircraft.	Aéronautique- Défense/Opérations.	aéronef de combat.
global commons (GC).	Défense-Relations internationales.	espace public mondial (EPM).
green on blue, green on blue attack, insider attack.	Défense/Opérations.	attaque de l'intérieur.

improvised explosive device (IED).	Défense/Armement.	engin explosif artisanal (EEA).
insider attack, green on blue, green on blue attack.	Défense/Opérations.	attaque de l'intérieur.
military search.	Défense/Opérations.	fouille opérationnelle (FO).
operational readiness.	Défense/Opérations.	mise sur pied opérationnelle.
polad, political advisor.	Défense-Relations internationales.	conseiller pour les affaires politiques.
pooling and sharing (P&S).	Défense.	mutualisation interétatique.
power projection capacity.	Défense/Opérations.	capacité de projection.
projection.	Défense/Opérations.	projection , n.f.
standing multinational force.	Défense/Opérations.	force multinationale permanente.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B- Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
aéronef de combat.	Aéronautique- Défense/Opérations.	combat aircraft.
attaque de l'intérieur.	Défense/Opérations.	green on blue, green on blue attack, insider attack.
capacité de projection.	Défense/Opérations.	power projection capacity.
conseiller pour les affaires politiques.	Défense-Relations internationales.	polad, political advisor.
engin explosif artisanal (EEA).	Défense/Armement.	improvised explosive device (IED).
espace public mondial (EPM).	Défense-Relations internationales.	global commons (GC).

force multinationale permanente.	Défense/Opérations.	standing multinational force.
fouille opérationnelle (FO).	Défense/Opérations.	military search.
maritimisation, n.f.	Défense-Relations internationales.	-
mise sur pied opérationnelle.	Défense/Opérations.	operational readiness.
montée en puissance opérationnelle.	Défense/Opérations.	build-up.
mutualisation interétatique.	Défense.	pooling and sharing (P&S).
pistolet à impulsion électrique (PIE), pistolet électrique.	Défense-Armement/Sécurité.	-
projection, n.f.	Défense/Opérations.	projection.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Enseignement supérieur et recherche

Partenariat

Autorisation de création de la fondation partenariale « Fondation des maladies chroniques et du vieillissement actif – Languedoc-Roussillon (FMC VIA – LR) »

NOR : MENS1500573A
arrêté du 9-9-2015
MENESR - DGESIP B1-3

Par arrêté de la rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités, en date du 9 septembre 2015, la création de la fondation partenariale dénommée « Fondation des maladies chroniques et du vieillissement actif - Languedoc-Roussillon (FMC VIA - LR) » est autorisée.

Les statuts de cette fondation partenariale peuvent être consultés auprès des services du rectorat de l'académie de Montpellier.

Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure de Cachan

Programmes des concours d'admission en première année et des concours d'admission en cycle master : modification

NOR : MENS15000687A

arrêté du 2-11-2015

MENESR - DGESIP A3

Vu code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; décret n° 2011-21 du 5-1-2011 ; arrêté du 9-9-2004 modifié par arrêté du 28-11-2005 ; arrêté du 29-10-2013 modifié

Article 1 - L'article 8 de l'arrêté du 29 octobre 2013 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 8 - **Design**

Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve de dissertation de philosophie générale de l'art

Sans programme limitatif.

Il ne s'agit pas ici de témoigner d'une connaissance érudite de l'histoire de la philosophie mais de faire preuve d'une culture philosophique fondamentale et des capacités méthodologiques indispensables : savoir organiser une pensée, savoir rédiger, savoir questionner. Une liste de notions ne saurait être donnée pour programme. On rappellera toutefois que les notions esthétiques fondamentales doivent être connues (le beau, le sublime, l'art, la forme) et que, aussi bien, les questions de la perception, de la tradition, de l'histoire, de la culture, de la cité... doivent pouvoir être interrogées.

Épreuve de dissertation d'histoire de l'art

Sur un programme renouvelé tous les deux ans, qui tentera de lier l'histoire de l'art générale à l'histoire spécifique des arts appliqués et qui pourra jouer d'amplitudes temporelles variables, le candidat devra témoigner d'une connaissance de la question et d'une culture visuelle ou technique. Il devra organiser ses acquis autour d'une problématisation correctement rédigée et faire alternativement jouer ses capacités analytiques et ses qualités de synthèse.

Épreuve de techno-design

Cette épreuve à dominante expression graphique vise à identifier la capacité du candidat à observer un procédé ou un système de mise en œuvre de façon critique et créative.

L'usage du dessin est attendu d'une part pour ses qualités documentaires, techniques, descriptives et d'autre part pour soutenir une écriture, éventuellement multiple, qu'impose l'exposé de procédés et de matériaux à travers leurs interactions.

L'épreuve consiste d'abord en une analyse de documents technologiques (comprenant notamment des procédés de production ou des structures de construction), historiques, scientifiques et issus du champ des arts et des arts appliqués. Elle repose sur la mise en forme de quelques hypothèses quant au possible réinvestissement des données de l'analyse en situation de projet.

Cette exploitation créative, issue d'un regard critique sur une série de documents est l'objectif essentiel de l'exercice. Il s'agit d'apprécier la mobilité intellectuelle du candidat dans un champ de contraintes finement

observées, contextualisées et organisées pour initier des potentialités variées et avancées.

Épreuves d'admission

Épreuve pratique de design

Épreuve pratique de design, option design espace puis soutenance

Épreuve pratique :

L'épreuve consiste en un avant-projet portant sur la conception d'un dispositif spatial destiné à être intégré dans un environnement déterminé (espace naturel ou urbain, privé ou public, espace de communication à caractère culturel, commercial ou institutionnel). L'étude demandée se fera à partir d'un programme donné indiquant le contexte dans lequel la demande s'exerce, la nature de ce dispositif, sa fonction, sa destination, l'environnement dans lequel il devra s'intégrer, les techniques et matériaux (soit imposés, soit laissés au choix du candidat) avec lesquels il pourrait être réalisé.

Elle comportera :

- la recherche de l'élément demandé ;
- sa mise en situation dans son environnement (physique, de communication...).

Il sera demandé au candidat d'établir les documents nécessaires à la compréhension de l'avant-projet, tels que : schémas et croquis, esquisses graphiques et colorées, plans géométriques et coupes, vues de détail, vues perspectives d'ambiance en noir ou en couleur, bref énoncé des motivations et de la justification des choix.

Épreuve orale :

À l'aide de ses épreuves et répondant aux questions des membres du jury, le candidat défendra la conception qu'il propose.

Épreuve pratique de design, option design produit puis soutenance

Épreuve pratique :

L'épreuve consiste en un avant-projet portant sur :

- la conception d'un objet destiné à être produit industriellement ;
- l'identification et/ou la promotion de ce produit.

L'étude demandée se fera à partir d'un cahier des charges restreint comprenant :

- la description du produit à concevoir (fonctions à assurer, qualités et performances visées) ;
- sa destination ;
- les attentes de l'utilisateur.

Elle comportera la recherche du produit, prenant en compte des impératifs tenant à sa fonction, à son usage et à son image. Selon la logique des sujets, il pourra être demandé en complément la recherche d'un élément de communication visuelle se rapportant au produit conçu. Il sera demandé au candidat d'établir, sous forme d'un dossier d'étude, les documents nécessaires à la compréhension de l'avant-projet, tels que schémas et croquis, esquisses graphiques et colorées, vues cotées de l'objet, plans et vues significatives, vues perspectives, bref énoncé des motivations et de la justification des choix.

L'épreuve pourra donner lieu à une vérification de notions élémentaires en ergonomie (rapports dynamiques du corps avec le produit) fondée sur les connaissances nécessaires en anatomie et anthropométrie.

Épreuve orale :

À l'aide de ses épreuves et répondant aux questions des membres du jury, le candidat défendra la conception qu'il propose.

Épreuve pratique de design, option design graphique puis soutenance

Épreuve pratique :

L'épreuve consiste en l'analyse d'une commande dans le champ de la communication visuelle (édition ou multimédia) et le développement d'un avant-projet graphique. À partir d'un cahier des charges précisant le contenu du projet, ses fonctions, son contexte ainsi que les conditions de sa diffusion, le candidat devra concevoir un dispositif graphique dans sa globalité (identité visuelle, campagne de communication, site internet, édition...). Le projet devra prendre en compte les contraintes techniques et technologiques de production (soit imposées, soit laissées au choix du candidat).

Elle comporte :

- l'analyse de la commande ;
- les recherches de propositions ;
- la conception d'un projet de communication visuelle et sa mise en situation ;
- l'ensemble des choix et des hypothèses devra être justifié.

Le candidat devra mobiliser tous les modes de communication graphique pour rendre compte du fonctionnement technique et conceptuel du projet (schémas et croquis, esquisses graphiques et colorées...).

Épreuve orale :

À l'aide de ses épreuves et répondant aux questions des membres du jury, le candidat défendra la conception qu'il propose.

Portfolio personnel : documenter, peindre et dessiner puis soutenance

Il est demandé au candidat d'éditer son travail afin de donner une idée de son profil créatif au moyen d'un objet éditorial, photocopié, imprimé ou digital.

Le dossier comprendra obligatoirement une note dactylographiée, articulée au contenu et spécifiquement pensée comme une analyse de son choix des médiums pratiqués, de leurs puissances propres, de leur histoire et de leur impact contemporain.

Soutenance :

Le candidat exposera une sélection courte et représentative de son travail, de son écriture et de ses démarches. »

Épreuve écrite de synthèse

Cette épreuve mobilise des éléments de culture générale ayant trait à l'histoire des sciences, à l'actualité des techniques, à l'histoire du design. »

Article 2 - L'article 16 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 16 - Biologie

Épreuves orales et pratiques d'admission

Travaux expérimentaux de biologie avec rédaction de compte-rendu

Les candidats doivent faire la preuve de leur aptitude à concevoir, conduire puis interpréter des expériences de biochimie, biologie moléculaire, biologie cellulaire, immunologie, virologie et de microbiologie. Il est également demandé aux candidats de procéder à l'analyse de documents complémentaires, issus de publications scientifiques récentes ou d'expériences originales. Les capacités rédactionnelles des candidats seront prises en compte. L'épreuve sera adaptée en fonction du niveau (L3 ou M1) des candidats.

Interrogation-Entretien

1^{re} partie : Interrogation orale sur un sujet imposé

Cette épreuve a pour but d'apprécier non seulement les connaissances du candidat mais aussi ses aptitudes à l'organisation du raisonnement scientifique et à l'exposé de ses idées. Elle se termine par un entretien.

Le programme de l'épreuve porte sur les enseignements usuels de licence, et pour les candidats à l'entrée en M2, de première année de master de biologie ou de biochimie. En particulier, des connaissances approfondies sont attendues dans les domaines suivants : biochimie, génétique moléculaire, physiologie humaine, neurobiologie, biologie cellulaire, immunologie, virologie et microbiologie. Une intégration des différents niveaux d'échelle (des molécules aux cellules puis à l'organisme) peut être demandée. Les candidats doivent posséder des connaissances fondamentales du meilleur niveau et actualisées dans ces domaines, mais doivent également être capables d'expliquer les démarches expérimentales ayant permis de les établir.

2^e partie : Interrogation portant sur un texte traitant des aspects éthiques, philosophiques ou sociétaux de thèmes touchant à la science ou à la médecine et aux progrès qui leur sont associés.

3^e partie : Entretien

Cet entretien a pour objectif d'évaluer l'adéquation du projet personnel du candidat avec la formation proposée dans le département de Biologie de l'ENS Cachan ainsi que ses motivations quant à la carrière qu'il souhaite poursuivre. »

Article 3 - Il est ajouté après l'article 21 du même arrêté, un article 21-1 ainsi rédigé :

« Article 21-1 - Design

Épreuve écrite de synthèse

Cette épreuve mobilise des éléments de culture générale ayant trait à l'histoire des sciences, à l'actualité des techniques, à l'histoire du design. »

Article 4 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le président de l'École normale supérieure de Cachan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 2 novembre 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure de Cachan

Conditions d'admission des élèves spécifiques au concours : modification

NOR : MENS1500688A
arrêté du 2-11-2015
MENESR - DGESIP A3

Vu code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; loi du 23-12-1901 ; loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ; décret n° 2011-21 du 5-1-2011 ; arrêté du 9-9-2004 modifié ; arrêté du 3-11-2014

Article 1 - L'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 10 - Design

Le concours design comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité :

1. Dissertation de philosophie générale de l'art (durée : quatre heures ; coefficient 3).
2. Dissertation d'histoire de l'art (durée : quatre heures ; coefficient 3). L'épreuve porte sur un programme limitatif renouvelé tous les deux ans.
3. Techno-Design : Analyse, mise en forme des hypothèses (durée : huit heures ; coefficient 6).

Épreuves pratiques et orales d'admission (la durée des épreuves orales est fixée par le jury) :

1. Épreuve pratique : Projet de design (durée : seize heures réparties en 2 X 8 heures ; coefficient 3). Cette épreuve pratique offre trois options : design espace, design produit ou design graphique.
2. Présentation de l'épreuve pratique de design (coefficient 3).
3. Portfolio et entretien (coefficient 5).
4. Langue vivante étrangère (coefficient 2) portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien et russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte général ou artistique, suivi d'une conversation. »

Article 2 - L'article 14 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 14 - Les concours d'admission en cycle master permettent de construire un cursus de quatre semestres dans l'un des domaines des sciences fondamentales, des sciences de l'ingénieur, des sciences humaines et sociales enseignés à l'école. Ce cursus conduit à l'obtention d'un diplôme national de master pouvant être complété par une année de formation aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les élèves sont recrutés sur l'un des neuf concours suivants :

- Mathématiques (niveau d'admission : 2e année du cycle master) ;
- Physique (niveau d'admission : 1re ou 2e année du cycle master) ;

- Chimie (niveau d'admission : 2e année du cycle master) ;
- Biologie (niveau d'admission : 1re ou 2e année du cycle master) ;
- Informatique (niveau d'admission : 1re ou 2e année du cycle master) ;
- Sciences de l'ingénieur (niveau d'admission : 1re ou 2e année du cycle master) ;
- SHS (niveau d'admission : 1re ou 2e année du cycle master) ;
- Anglais (niveau d'admission : 1re ou 2e année du cycle master) ;
- Design (niveau d'admission : 2e année du cycle master).

Pour être autorisés à s'inscrire à ces concours, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école et selon le niveau d'admission visé, d'un cursus de formation valorisé à hauteur de 180 ou de 240 unités ECTS obtenues dans le cadre d'un diplôme conférant le grade master en université ou en école d'ingénieur ou en école de commerce.

Pour le concours Design, une justification de l'obtention de 240 ECTS en école supérieure d'arts appliqués, en école de beaux-arts (cursus design) ou en école de design convient également.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves des concours d'admission en cycle master.

Ces concours comportent une phase préalable d'examen du dossier d'études supérieures.

Pour le concours Mathématiques et pour le concours Chimie, l'examen du dossier d'études supérieures constitue la phase de pré-admissibilité à l'issue de laquelle les candidats retenus sont convoqués aux épreuves écrites.

Pour les concours Biologie, Physique, Informatique, Sciences de l'ingénieur, SHS, Anglais et Design, l'examen du dossier d'études supérieures constitue la phase d'admissibilité à l'issue de laquelle les candidats retenus sont convoqués aux épreuves orales et pratiques d'admission.

Pour le concours Design, le dossier d'études supérieures s'appuie sur un portfolio que doit réaliser le candidat.
»

Article 3 - L'article 15 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 15 - Toute candidature fera l'objet de l'examen préalable du dossier d'études supérieures, effectué par un jury composé spécifiquement pour chaque concours. Ce dossier comprend :

a) le descriptif chronologique exhaustif des études suivies et activités pratiquées à partir du baccalauréat accompagné de tous les justificatifs permettant d'apprécier les modalités de validation et d'obtention, en université ou en grandes écoles, du nombre d'unités ECTS requis pour le niveau visé ;

b) une lettre de motivation comportant notamment le projet de formation du candidat à l'ENS de Cachan. Le candidat pourra joindre tout élément ou synthèse sur ses activités scientifiques antérieures.

Pour le concours Design, le dossier d'études supérieures comprend en outre un portfolio accompagné :

- d'un texte justifiant la composition de celui-ci au regard du parcours et des orientations visées par le candidat ;
- d'une note d'intention dans laquelle le candidat explicitera sa capacité à s'inscrire dans les programmes ou les orientations de recherche de l'ENS de Cachan ;
- d'une brève description (écrite, dessinée...) d'un projet personnel de recherche en design.

À l'issue de cette première phase de sélection sur dossier :

Le concours Mathématiques et le concours Chimie comportent des épreuves écrites d'admissibilité pour les candidats dont le dossier d'études supérieures a été retenu, puis des épreuves d'admission écrites, orales ou pratiques pour les admissibles. Pour le concours Mathématiques, l'épreuve écrite d'admission est une épreuve de français et de culture générale, elle consiste en un résumé de texte ; à partir d'une question se rattachant

au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle.

- Les concours Biologie, Physique, Informatique, Sciences de l'ingénieur, SHS et Anglais comportent des épreuves d'admission orales ou pratiques pour les candidats dont le dossier d'études supérieures a été retenu.

- Le concours Design comporte une épreuve écrite de synthèse (épreuve d'admission) sur des questions fondamentales ou des questions d'actualité de la discipline suivie d'une soutenance dont le portfolio et la note de synthèse constitueront la base.

Pour l'ensemble des concours d'admission en cycle master, l'une des deux épreuves orales ou pratiques d'admission est l'épreuve d'entretien, éventuellement couplée à l'interrogation scientifique.

Elle permet d'apprécier la culture, les motivations, le cursus de formation visé à l'école et le projet de carrière du candidat par référence au dossier d'études supérieures dont l'examen a fait l'objet de la phase préalable. »

Article 4 - Il est ajouté après l'article 23 du même arrêté un article 23-1 ainsi rédigé :

« Article 23-1 - Design

Épreuves écrite et orale d'admission (la durée des épreuves orales est fixée par le jury) :

1. Épreuve écrite de synthèse (durée 2 h 30, coefficient 1).

À partir de documents de formes diverses, écrite et visuelle, et de cultures diverses (notamment technique, scientifique, d'actualité sociale ou politique, artistique) le candidat rédigera un texte d'une page synthétisant la logique d'ensemble des documents soumis et l'apport de leur contenu.

On attendra qu'il mette en évidence le lien qu'il entretient avec des questions fondamentales de la discipline et de son actualité.

2. Soutenance (coefficient 2) prenant la forme d'un exposé du candidat à partir du portfolio présenté en présélection et de la note de synthèse produite lors de l'épreuve écrite suivi d'un entretien avec le jury. »

Article 5 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le président de l'École normale supérieure de Cachan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 2 novembre 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignement supérieur et recherche

Organisation

Prévention et traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du MENESR

NOR : MENS1522912C

circulaire n° 2015-193 du 25-11-2015

MENESR - DDA1-2

Texte adressé aux présidentes et présidents d'universités et directrices et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur ; aux présidentes et présidents et directrices et directeurs d'organismes de recherche ; aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; au directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ; aux directrices et directeurs des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Le harcèlement sexuel est une violence qui touche plus particulièrement les femmes et entretient les inégalités entre les femmes et les hommes.

Depuis la loi du 6 août 2012, la sanction de ce délit défini à l'article 222-33 du code pénal a été renforcée (1).

Pourtant la mise en lumière de la persistance de tels faits est demeurée trop confidentielle pour que la réprobation inscrite dans le Code pénal fasse écho à une réprobation de toutes et tous, dans la vie sociale, dans la vie au travail, ou dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le harcèlement sexuel peut concerner, comme auteur ou comme victime, les agents ou les usagers des établissements publics d'enseignement supérieur et des établissements publics de recherche.

La lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche doit donc être l'affaire de tous. Seule une politique de prévention volontaire, inscrite dans un cadre global de lutte contre les discriminations et toute forme de violences sexistes et sexuelles, alliée à la fermeté dans la répression de ces actes, permettra de protéger efficacement les victimes, en faisant tomber le tabou et le sentiment d'impunité qui peuvent parfois exister. Il en va de la réputation et de l'image de vos établissements.

La présente circulaire appelle donc l'attention de chacun d'entre vous sur les dispositions qu'il vous appartient de mettre en œuvre lorsque des faits relevant du harcèlement sexuel sont portés à votre connaissance. Elle précise la procédure disciplinaire, rappelle certains principes en matière d'accompagnement des victimes (ou des personnes s'estimant victimes), et présente certaines mesures de prévention. Elle abroge la circulaire n° 2012-0027 du 25 novembre 2012 (Nor : ESRS1240749C).

I. L'existence de faits relevant du harcèlement sexuel et la protection des victimes

1. L'enquête interne

Une fois informée de faits susceptibles de relever du harcèlement sexuel, l'administration est tenue d'apporter une réponse. Il est fortement recommandé, sans préjudice des actions de nature judiciaire qui sont engagées, de diligenter une enquête interne permettant d'établir l'exactitude des faits (auditions, confrontations). Il est recommandé que cette enquête soit **diligentée par le président ou le directeur de l'établissement ou son représentant**, dans un esprit d'impartialité et de neutralité nécessaire à l'établissement des faits.

Lors de cette enquête, la personne désignée pour la conduire peut auditionner les victimes des faits litigieux, ses auteurs présumés, les collègues et d'autres éventuels témoins. L'examen de la situation, au travers des déclarations des agents et/ou des usagers et des éventuels témoignages recueillis au cours d'entretiens doit permettre d'aboutir à une vision objective des faits et, dans la mesure du possible, à des constats les avérant. Cette évaluation vise d'une part à établir les faits, et d'autre part à orienter la mise en œuvre des mesures pertinentes (mesures conservatoires dans un premier temps et si nécessaire, procédure disciplinaire).

Nous insistons particulièrement sur l'importance de l'enquête interne qu'il convient de conduire. Elle doit permettre de prendre en considération les déclarations de toutes les personnes concernées, agents et/ou usagers, tout en garantissant la confidentialité des propos recueillis. Sur la base des éléments circonstanciés recueillis, l'administration engage une procédure disciplinaire à l'encontre des auteurs présumés de harcèlement sexuel.

2. La protection des victimes de harcèlement sexuel

L'administration doit veiller à la protection de la santé des agents placés sous son autorité et/ou des usagers, et mettre en œuvre des mesures de protection adaptées, le cas échéant.

Si elles ne peuvent pas saisir la section disciplinaire, les personnes s'estimant victimes disposent, comme tout personnel et usager d'un établissement public, de la faculté de s'adresser aux autorités qui en assurent la direction.

Dans ces conditions, **toute personne (personnel ou usager) victime ou s'estimant victime de harcèlement sexuel de la part d'un personnel ou usager peut solliciter le responsable de l'établissement ou son représentant et lui demander d'engager des poursuites disciplinaires.**

Le signalement auprès du responsable de l'établissement peut également être opéré via une instance de médiation (médiateur académique par exemple), les services de l'établissement (direction des ressources humaines, services sociaux, mission égalité, médecine préventive universitaire / médecine de prévention ou tout autre service) ou un représentant du CHSCT. Il importe en tout état de cause que le président ou le directeur de l'établissement dispose d'éléments circonstanciés lui permettant d'engager la procédure disciplinaire.

En leur qualité d'agent public, les personnes s'estimant victimes peuvent demander la **protection fonctionnelle** telle que mentionnée à l'article 11 alinéa 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui dispose que « **la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté** ».

La protection fonctionnelle est une obligation d'assistance pour l'employeur, qui ne se manifeste pas uniquement par un soutien juridique ou financier (prise en charge des frais d'avocat, le cas échéant). Elle peut également consister en un soutien moral ou une modification des conditions de travail et de l'organisation du service.

II. La procédure disciplinaire

1. Procédure disciplinaire et procédure pénale

Sur la base des faits retracés dans le cadre de l'enquête interne diligentée, **le responsable de l'établissement ou son représentant par délégation engage la procédure disciplinaire, et ce même en l'absence de poursuites pénales.**

Nous appelons l'attention des responsables des établissements ainsi que celle des recteurs d'académie sur le fait qu'ils ne sauraient se dispenser de mettre en œuvre les pouvoirs qu'ils tiennent de la loi ou du règlement

en matière disciplinaire dès lors que les personnels et les usagers desdits établissements se trouvent mis en cause pour des faits paraissant suffisamment avérés, relevant du harcèlement sexuel et susceptibles de donner lieu à des poursuites judiciaires.

Nous rappelons au responsable de l'établissement ou à son représentant l'obligation faite par l'article 40 du code de procédure pénale de porter sans délai les faits à la connaissance du Procureur de la République, avec à l'appui de sa saisine les éléments matériels recueillis lors de l'enquête interne. Cette information doit être faite sans qu'il soit pour autant nécessaire de porter une appréciation sur la qualification juridique des agissements commis, conformément au deuxième alinéa dudit article qui dispose que « **toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs** ».

Par ailleurs, nous rappelons qu'en application du **principe d'indépendance des poursuites disciplinaires et des poursuites pénales**, les instances disciplinaires ne sont en aucune façon liées par l'existence ou l'absence de poursuites pénales. **Il n'est donc pas nécessaire que les victimes de faits de harcèlement sexuel aient déposé une plainte auprès de la juridiction pénale pour que des poursuites disciplinaires soient engagées et que les sanctions soient prononcées.**

De fait, dès lors qu'une instance disciplinaire estime qu'elle dispose d'éléments d'information suffisants pour établir la réalité des faits de harcèlement sexuels dénoncés, elle peut se prononcer sans attendre l'issue de l'action pénale si celle-ci a été engagée. Il convient de noter qu'« **en cas de poursuite devant une juridiction répressive, la juridiction disciplinaire peut surseoir à statuer jusqu'à ce qu'une décision ait été rendue par la juridiction répressive** » (article 6 du décret n° 86-1053 du 18 septembre 1986 fixant les règles de procédure devant la juridiction disciplinaire). Une telle possibilité est, en tout état de cause, offerte à toute instance disciplinaire, même en l'absence de dispositions expresses le prévoyant.

Enfin, nous précisons que **les personnels des établissements d'enseignement supérieur privés ainsi que ceux des établissements publics à caractère industriel et commercial relèvent du code du travail**. À ce titre, les dispositions de l'article L. 1155-2 du code du travail, issues de la loi du 6 août 2012 susmentionnée, leur sont applicables. Celles-ci prévoient que « **sont punis d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 3 750 euros les faits de discrimination commis à la suite d'un harcèlement moral ou sexuel définis aux articles L. 1152-2, L. 1153-2 et L. 1153-3 du présent code** ».

Les **usagers des établissements d'enseignement supérieur privés** auteurs présumés des faits de harcèlement sexuel peuvent, le cas échéant, relever du conseil de discipline mis en place au sein de leur établissement.

2. La section disciplinaire compétente

a. Les personnels et usagers des établissements d'enseignement supérieur

L'article R. 712-29 du code de l'éducation donne compétence aux responsables des établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur pour engager des poursuites devant la section disciplinaire de l'établissement lorsque les auteurs présumés des faits sont des enseignants ou des usagers. Conformément à l'article R. 712-11 dudit code, les enseignants ou usagers auteurs présumés des faits relèvent de la section disciplinaire de l'établissement où les faits donnant lieu à poursuites ont été commis. L'article R. 712-17 du code de l'éducation spécifie toutefois que la personne responsable de l'établissement ne peut pas être membre d'une section disciplinaire.

Nous appelons tout particulièrement votre attention sur le fait que l'article R. 712-29 du code de l'éducation envisage l'hypothèse où la personne responsable d'un établissement public d'enseignement supérieur déciderait de ne pas saisir la section disciplinaire. Dans une telle éventualité, le recteur saisit le responsable de l'établissement et, si ce dernier n'a pas engagé les poursuites disciplinaires dans un délai d'un mois, le recteur peut se substituer à lui et engager les poursuites devant cette instance.

Le régime et la procédure disciplinaires applicables aux personnels BIATSS des établissements d'enseignement supérieur, à l'instar de ceux affectés au sein de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, relèvent des dispositions générales applicables à la fonction publique de l'État (2). En conséquence, le président de l'université doit saisir le recteur qui convoquera la commission administrative paritaire académique du corps concerné en formation disciplinaire.

La récusation d'un membre d'une section disciplinaire ou d'un membre du Cneser statuant en matière disciplinaire en premier ressort ou en appel peut être prononcée s'il existe une raison objective de mettre en doute son impartialité.

En outre, nous souhaitons rappeler ici **la procédure de « dépaysement »** introduite dans le code de l'éducation par l'article 53 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. En effet, **l'examen des poursuites peut être attribué à la section disciplinaire d'un autre établissement s'il existe une raison objective de mettre en doute l'impartialité de la section initialement saisie dans son ensemble.**

La demande de récusation ou de renvoi à une autre section disciplinaire peut être formée par la personne poursuivie, par le responsable de l'établissement, par le recteur d'académie ou par le médiateur académique, dans les conditions prévues aux articles R. 232-30, R. 232-31-1, R. 712-26, R. 712-26-1 et R. 712-27-1 du code de l'éducation.

b. Les personnels enseignants hospitaliers

En application de l'article L. 952-22 du code de l'éducation, les personnels enseignants hospitaliers relèvent d'« *une juridiction disciplinaire unique instituée sur le plan national* ». La procédure suivie devant celle-ci est prévue par les dispositions du décret n° 86-1053 du 18 septembre 1986 fixant les règles de procédure devant la juridiction disciplinaire instituée par l'article L. 952-22 du code de l'éducation pour les membres du personnel enseignant et hospitalier.

La saisine de cette instance est effectuée conjointement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et par le ministre chargé de la santé (article 1er du décret du 18 septembre 1986 précité). C'est donc à ces derniers que les victimes de comportements constitutifs de harcèlement sexuel pourront demander de saisir la juridiction disciplinaire, en attirant le cas échéant leur attention sur les incompatibilités dans la composition de celle-ci prévues par l'article 3.

c. Les personnels des établissements à caractère scientifique et technologique

À l'instar des personnels BIATSS des établissements publics d'enseignement supérieur, les personnels des établissements publics à caractère scientifique et technologique (chercheurs, ingénieurs et techniciens) relèvent également des dispositions générales relatives à la fonction publique d'État. Le régime et la procédure disciplinaires sont précisés par la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984. Il en est de même s'agissant des chercheurs, ingénieurs et techniciens affectés au sein de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En tout état de cause, c'est le responsable de l'établissement ou son représentant qui engage les poursuites disciplinaires. Étant placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche, ce dernier pourra l'inviter, le cas échéant, à exercer les compétences qui lui sont dévolues en ce domaine, s'il est constaté une carence de la part du responsable de l'établissement.

Enfin, s'agissant des agents non titulaires, ceux-ci relèvent des dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État (décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié). À ce titre, l'examen de leurs situations administratives en cas de manquement relève de la commission consultative des agents non titulaires (CCPNT) instituée dans leur établissement d'affectation.

3. Durant la procédure disciplinaire

a. Protection des victimes et mesures conservatoires

Dans tous les cas, dès que la procédure disciplinaire est engagée, il importe de prendre les mesures qui s'imposent pour préserver la victime d'éventuels nouveaux agissements.

Nous insistons sur le caractère immédiat des mesures conservatoires à prendre pour respecter ce principe. Il convient également de s'assurer que la victime ne soit pas pénalisée dans l'exercice de ses fonctions ou, pour les étudiants et doctorants, dans la poursuite de leurs études ou de leurs travaux de recherche.

Par exemple, nous attirons l'attention des directeurs et directrices des écoles doctorales sur les mesures conservatoires à mettre en œuvre auprès des doctorants victimes, ou s'estimant victimes, de harcèlement sexuel. Notamment, la possibilité de changer de direction de thèse devra être facilitée.

Nous rappelons que l'article 6 ter de la loi du 13 juillet 1983 précise qu'« **aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la formation, la notation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un fonctionnaire : 1° Parce qu'il a subi ou refusé de subir les faits de harcèlement sexuel mentionnés aux trois premiers alinéas, y compris, dans le cas mentionné au a, si les propos ou comportements n'ont pas été répétés ; 2° Parce qu'il a formulé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire cesser ces faits ; 3° Ou bien parce qu'il a témoigné de tels faits ou qu'il les a relatés** ».

Nous rappelons également que l'article 225-1-1 du code pénal dispose que « **constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de harcèlement sexuel tels que définis à l'article 222-33 ou témoigné de tels faits, y compris, dans le cas mentionné au I du même article, si les propos ou comportements n'ont pas été répétés** ».

b. Le recours à des experts

Il convient de noter que les poursuites disciplinaires sont engagées par l'administration à l'encontre de ses personnels et usagers et que les victimes des agissements de ces derniers ne se voient pas reconnaître la possibilité d'intervenir dans la procédure. Toutefois, l'article R. 712-33 du code de l'éducation prévoit que « *la commission d'instruction [de la section disciplinaire de l'établissement] instruit l'affaire par tous les moyens qu'elle juge propres à l'éclairer* ».

De manière générale, le régime des procédures disciplinaires applicable aux établissements publics d'enseignement supérieur et des établissements publics de recherche permet d'entendre les victimes, de même qu'il autorise à faire appel à des experts des dossiers traités. À cet égard, nous vous encourageons dans les cas de procédures disciplinaires pour des faits de harcèlement sexuel à solliciter l'expertise de vos services juridiques et de ressources humaines ainsi que de la mission égalité de votre établissement.

c. Le respect des droits de la défense

Dans un souci du respect des droits de la défense de l'agent ou de l'utilisateur mis en cause, dès l'engagement d'une procédure disciplinaire, il est demandé à l'administration d'**informer l'agent ou l'utilisateur par écrit** (lettre recommandée avec avis de réception ou tout autre moyen).

Cette lettre précise notamment la nature des faits reprochés, ainsi que la date de la réunion de la commission disciplinaire compétente lorsque le niveau de la sanction justifie sa consultation (exclusion temporaire des fonctions et licenciement).

Seront également mentionnés dans cette lettre les droits de la personne mise en cause, à savoir :

- la possibilité de consulter l'intégralité de son dossier individuel ;
- la possibilité de formuler des observations écrites ou orales ;
- et de se faire assister par un ou plusieurs défenseurs de son choix, la défense pouvant être assurée par un avocat.

Que le prononcé de la sanction nécessite ou non la réunion d'un conseil de discipline, la personne mise en cause doit avoir été en mesure de produire ses observations en réponse aux faits qui lui sont reprochés.

4. Les décisions des sections disciplinaires

a. Le rôle du Cneser s'agissant des usagers

Les sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre des usagers en application des articles R. 811-11 et R. 811-12 du code de l'éducation, ou à l'encontre des enseignants en application des articles L. 952-8 et L. 952-9 du code de l'éducation, peuvent être contestées en appel devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) statuant en matière disciplinaire.

Cette instance peut toutefois statuer en premier et dernier ressort « **lorsque aucun jugement n'est intervenu six mois après la date à laquelle les poursuites ont été engagées devant la juridiction disciplinaire compétente** » (article L. 232-2 du code de l'éducation).

Une telle disposition est de nature à éviter que des poursuites disciplinaires ne connaissent aucun aboutissement. Sa saisine est cependant opérée par « **l'autorité compétente pour engager les poursuites** » (article R. 232-31 du code de l'éducation) c'est-à-dire par le président, le directeur de l'établissement, ou par le recteur selon les cas. Le Cneser peut également statuer en premier et dernier ressort lorsqu'aucune section disciplinaire n'a été constituée (article L. 232-2 du code de l'éducation).

Il est à noter que l'article R. 232-37 du code de l'éducation prévoit, notamment, que la commission d'instruction du Cneser « **instruit l'affaire par tous les moyens qu'elle juge propres à l'éclairer** ». L'audition des victimes est donc tout à fait possible, de même que l'audition de personnes compétentes dans le traitement de dossiers de harcèlement sexuel.

Nous rappelons que le Cneser ne peut aggraver une sanction lorsque la décision de première instance a été portée en appel par la seule personne sanctionnée. Il s'agit là d'un principe général du droit rappelé par le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 88-248 DC du 17 janvier 1989. En revanche, si l'administration seule fait appel de la décision rendue en première instance ou si l'administration ainsi que l'intéressé font tous les deux appels, la sanction peut être aggravée.

b. La publicité des décisions émanant des sections disciplinaires

Les modalités de publicité des décisions prononçant une sanction disciplinaire sont propres à chacune des instances appelées à statuer. S'agissant des décisions rendues par les sections disciplinaires des établissements publics d'enseignement supérieur, le deuxième alinéa de l'article R. 712-41 du code de l'éducation dispose que « **la décision (...) est affichée à l'intérieur de l'établissement** » et que « **la section disciplinaire peut décider que cet affichage ne comprendra pas l'identité et, le cas échéant, la date de naissance de la personne sanctionnée** ». S'agissant des décisions rendues par le Cneser, l'article R. 232-42 du code de l'éducation dispose que « **les décisions sont publiées au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale sous forme anonyme** ».

Les décisions prononçant une sanction à l'encontre des personnels des établissements publics à caractère scientifique et technologique suivent le régime prévu par l'article 67 de la loi du 11 janvier 1984 aux termes duquel l'autorité investie du pouvoir disciplinaire « **peut décider, après avis du conseil de discipline, de rendre publics la décision portant sanction et ses motifs** ».

Les décisions rendues par la juridiction disciplinaire instituée par l'article L. 952-22 du code de l'éducation pour les membres du personnel enseignant hospitalier ne font l'objet, aux termes du second alinéa de l'article 9 du décret du 18 septembre 1986, que d'une notification « **adressée, d'une part, au ministre chargé de l'enseignement supérieur et au ministre chargé de la santé, d'autre part, à la personne intéressée et, à cette dernière, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception** ».

Une information sur la procédure disciplinaire ainsi que sur les mécanismes de « dépaysement » est assurée de manière régulière auprès des personnels et des usagers par chaque établissement.

III. L'accompagnement et la prise en charge des victimes

Pour favoriser un meilleur accompagnement et suivi de ces situations sensibles, nous vous demandons de

mettre en œuvre **une approche globale et pluridisciplinaire**, par le recours aux différentes expertises présentes au sein de vos établissements.

Le service de ressources humaines de vos établissements joue un rôle central dans l'accompagnement et le suivi des victimes de harcèlement sexuel. Il peut bénéficier de l'appui d'autres acteurs énumérés ci-après.

1. La médecine de prévention

Le médecin de prévention « **conseille l'administration, les agents et leurs représentants en ce qui concerne, notamment, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel** ». Il appartient donc au médecin de prévention de proposer, en consultation, des mesures médicales adaptées. Par ailleurs, avec l'accord de l'agent, il doit saisir l'autorité administrative compétente pour faire cesser le trouble subi par l'agent.

2. Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)

Dans le cadre de ses missions, le SUMPPS de l'établissement peut proposer un accompagnement psychologique à un usager victime de harcèlement sexuel. Plus largement, il assure une fonction d'écoute et de conseil et peut, avec l'accord de l'usager, solliciter la personne responsable de l'établissement pour lui demander d'engager des poursuites disciplinaires.

3. Les professionnels de proximité

Certains professionnels de l'institution intervenant en matière d'hygiène et de sécurité (prévention) ou de service social peuvent également être sollicités par les agents ou les usagers victimes de harcèlement sexuel mais également par un autre acteur ayant connaissance des faits.

Dans cette hypothèse, ils assurent une fonction d'écoute et de conseil. Il leur appartient, le cas échéant, d'orienter l'agent vers le médecin de prévention ou l'usager vers le SUMPPS.

4. La mission « égalité »

Dans le cadre de sa mission en faveur de l'égalité des sexes et de la lutte contre les discriminations, la personne référente en charge de l'égalité propose, en lien avec les différentes composantes de l'établissement, des mesures d'accompagnement des victimes de harcèlement sexuel. Par ailleurs, elle peut, avec l'accord de l'agent ou de l'usager, solliciter la personne responsable de l'établissement pour lui demander d'engager des poursuites disciplinaires.

Nous demandons aux responsables des établissements d'enseignement supérieur et des établissements de recherche de mettre en place des dispositifs spécifiques de prévention et traitement du harcèlement sexuel. Trois ans après la mise en place des premières expériences dans vos établissements, nous souhaitons que de tels dispositifs soient généralisés. Un socle commun à tous les établissements sera donc défini, en lien avec le Comité pour l'égalité dans l'enseignement supérieur et la recherche (Comegal).

IV. La prévention

L'État et ses établissements publics doivent mettre en œuvre une politique de prévention sur le fondement des principes généraux de prévention fixés à l'article L. 4121-2 du code du travail. Le 7^e alinéa de cet article fait référence au harcèlement sexuel, tel qu'il est défini à l'article L. 1153-1 du code du travail.

Conformément aux dispositions de l'article 51 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale de la fonction publique, il est prévu que le **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** contribue à la promotion de la prévention des

risques professionnels et suscite toute initiative dans cette perspective. Il peut ainsi proposer des actions de prévention du harcèlement sexuel, notamment par le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail élaboré dans les établissements et présenté au CHSCT d'établissement.

Pour les étudiants, l'article 4 du décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux CHSCT dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur précise que **le CHSCT d'établissement peut se réunir en formation élargie aux représentants des usagers** lorsque les questions entrant dans le champ de compétence du comité sont susceptibles d'avoir des conséquences directes sur les usagers au regard des risques auxquels ils peuvent être exposés.

Nous vous rappelons que le président d'université « **est responsable de la sécurité dans l'enceinte de son établissement et assure le suivi des recommandations du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail permettant d'assurer la sécurité des personnels et des usagers accueillis dans les locaux** » (article L. 712-2 du code de l'éducation).

Au sein de tout établissement public d'enseignement supérieur et de recherche et de tout organisme de recherche, il appartient à **la personne référente chargée de l'égalité d'inscrire la prévention du harcèlement sexuel dans les priorités du plan d'actions de l'établissement en faveur de l'égalité des sexes et de la lutte contre les discriminations.**

La dimension préventive recouvre l'information et la formation.

- L'information

La première mesure de prévention consiste à **informer et sensibiliser l'ensemble des agents et des usagers** et notamment les acteurs de la gestion des ressources humaines, les représentants du personnel dans le cadre des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et des comités techniques d'établissement, ainsi que les représentants des usagers dans les conseils de l'établissement. Cette information porte sur les règles de déontologie et d'éthique, sur les procédures et le droit et sur les conséquences du harcèlement sexuel pour les victimes et les agresseurs.

Nous vous invitons notamment à diffuser largement au sein de vos services ou établissements, par les moyens les plus efficaces (affichage, sites internet et intranet...) la présente circulaire, la circulaire du ministère de la justice du 7 août 2012, ainsi que les coordonnées des interlocuteurs susceptibles de recueillir, avec toutes les garanties de confidentialité nécessaires, le témoignage d'agents et d'usagers se considérant victimes de harcèlement sexuel.

Les dispositifs spécifiques de veille et d'orientation que nous vous encourageons à mettre en place peuvent assurer l'information des agents et des usagers.

- La formation

La formation sur le harcèlement sexuel doit être renforcée en direction de l'ensemble des personnels appelés à connaître et à prendre en charge des situations de harcèlement.

Des modules spécifiques de formation initiale et continue des personnels d'encadrement et des gestionnaires de ressources humaines seront mis en place à l'initiative de l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des responsables de formation. De telles formations pourront également être proposées au sein des académies, des établissements ou de l'administration centrale.

Par ailleurs, nous vous invitons à introduire ce thème dans vos plans de formation et à veiller que les actions de formation développées soient élaborées en lien avec les associations spécialisées dans la prévention du harcèlement sexuel et l'accompagnement des victimes, mais également en lien avec les enseignants chercheurs et les chercheurs spécialistes des violences faites aux femmes.

Nous comptons sur votre implication et votre mobilisation afin de mettre en œuvre au plus vite l'ensemble des mesures décrites dans la présente circulaire pour traiter et prévenir les cas de harcèlements sexuels qui se présenteraient au sein de vos établissements. Nous vous invitons également à nous faire remonter vos éventuelles difficultés d'application de ces mesures.

Fait le 25 novembre 2015

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Najat Vallaud-Belkacem

Le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Thierry Mandon

(1) *Circulaire CRIM 2012-15 / E 8 du 7 août 2012 de la Garde des Sceaux, ministre de la justice.*

(2) *Cf. Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.*

Annexe

Article 222-33 du Code pénal

Créé par la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 - art. 1

I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

III. - Les faits mentionnés aux I et II sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsque les faits sont commis :

1° Par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;

2° Sur un mineur de quinze ans ;

3° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;

4° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de sa situation économique ou sociale est apparente ou connue de leur auteur ;

5° Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice.

Circulaire CRIM 2012-15 / E8 du 7 août 2012 de la Garde des Sceaux, ministre de la justice

1.1.2. Harcèlement sexuel résultant de la commission d'un acte unique

Le II de l'article 222-33 dispose qu'**est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. [...]**

Le délit prévu par le II de l'article 222-33 permet [...] de réprimer des faits de harcèlement sexuel, soit parce qu'il s'agissait de faits répétés, soit parce qu'il s'agissait d'un acte unique mais présentant une particulière gravité. Cette particulière gravité, telle que retenue par le II de l'article 222-33, résulte du fait qu'est exigée une pression grave commise contre la victime et présentant une finalité de nature sexuelle. Ces faits ont été qualifiés à plusieurs reprises lors des travaux parlementaires de « chantage sexuel » en raison du caractère expressif et imagé de cette expression.

Enseignement supérieur et recherche

Fondation partenariale

Autorisation de prorogation de la fondation partenariale « université de technologie de Troyes »

NOR : MENS1500689V
avis du 2-11-2015
MENESR - DGESIP B1-3

La fondation partenariale « université de technologie de Troyes » est prorogée pour cinq ans à compter du 19 octobre 2015.

Les statuts de cette fondation partenariale peuvent être consultés auprès des services du rectorat de l'académie de Reims.

Enseignement supérieur et recherche

Fondation partenariale

Autorisation de prorogation de la fondation partenariale « université de Cergy-Pontoise »

NOR : MENS1500691V
avis du 3-11-2015
MENESR - DGESIP B1-3

La fondation partenariale « université de Cergy-Pontoise » est prorogée pour vingt ans à compter du 27 mai 2015.

Les statuts de cette fondation partenariale peuvent être consultés auprès des services du rectorat de l'académie de Versailles.

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1522521A

arrêté du 23-9-2015 - J.O. du 6-11-2015

MENESR - SASIG

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 23 septembre 2015, Thierry Simon, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe, est admis, par ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er janvier 2016.

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1523198A

arrêté du 30-9-2015 - J.O. du 6-11-2015

MENESR - SASIG

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 septembre 2015, Claudine Peretti, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe, est admise, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 20 avril 2016.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du comité technique d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche : modification

NOR : MENA1500701A
arrêté du 23-10-2015
MENESR - SAAM A1

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 2011-184 du 15-2-2011 ; arrêté du 1-7-2011 ; arrêté du 22-12-2014

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté du 22 décembre 2014 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

En qualité de représentant titulaire du personnel

Au lieu de : Jacques Duru, représentant le SNPMEN-FO

Lire : Baba Nabe, représentant le SNPMEN-FO

En qualité de représentant suppléant du personnel

Au lieu de : Baba Nabe, représentant le SNPMEN-FO

Lire : Christian Rome, représentant le SNPMEN-FO

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 23 octobre 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le secrétaire général,
Frédéric Guin

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination à la commission chargée d'agréer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre de procédures judiciaires ou de la procédure extrajudiciaire d'identification des personnes décédées

NOR : MENR1500670A

arrêté du 26-10-2015

MENESR - DGRI - SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 26 octobre 2015, sont nommés membres de la commission chargée d'agréer les personnes habilitées à effectuer des missions d'identification par empreintes génétiques dans le cadre de procédures judiciaires ou de la procédure extrajudiciaire d'identification des personnes décédées, en qualité de personnalités compétentes dans le domaine de la biologie moléculaire :

- Véronique Paquis-Flucklinger (titulaire) ;
- Jean-Michel Heard (suppléant).